

Chapitre troisième **Je crois en l'Esprit Saint**

683 " Nul ne peut appeler Jésus Seigneur sinon dans l'Esprit Saint " (1 Co 12, 3). " Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils qui crie : Abba, Père ! " (Ga 4, 6). Cette connaissance de foi n'est possible que dans l'Esprit Saint. Pour être en contact avec le Christ, il faut d'abord avoir été touché par l'Esprit Saint. C'est lui qui vient au devant de nous, et suscite en nous la foi. De par notre Baptême, premier sacrement de la foi, la Vie, qui a sa source dans le Père et nous est offerte dans le Fils, nous est communiquée intimement et personnellement par l'Esprit Saint dans l'Église :

Le Baptême nous accorde la grâce de la nouvelle naissance en Dieu le Père par le moyen de son Fils dans l'Esprit Saint. Car ceux qui portent l'Esprit de Dieu sont conduits au Verbe, c'est-à-dire au Fils ; mais le Fils les présente au Père, et le Père leur procure l'incorruptibilité. Donc, sans l'Esprit, il n'est pas possible de voir le Fils de Dieu, et, sans le Fils, personne ne peut approcher du Père, car la connaissance du Père, c'est le Fils, et la connaissance du Fils de Dieu se fait par l'Esprit Saint (S. Irénée, dem. 7).

684 L'Esprit Saint par sa grâce, est premier dans l'éveil de notre foi et dans la vie nouvelle qui est de " connaître le Père et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ " (Jn 17, 3). Cependant il est dernier dans la révélation des Personnes de la Trinité Sainte. S. Grégoire de Nazianze, " le Théologien ", explique cette progression par la pédagogie de la " condescendance " divine :

L'Ancien Testament proclamait manifestement le Père, le Fils plus obscurément. Le Nouveau a manifesté le Fils, a fait entrevoir la divinité de l'Esprit. Maintenant l'Esprit a droit de cité parmi nous et nous accorde une vision plus claire de lui-même. En effet il n'était pas prudent, quand on ne confessait pas encore la divinité du Père, de proclamer ouvertement le Fils et, quand la divinité du Fils n'était pas encore admise, d'ajouter l'Esprit Saint comme un fardeau supplémentaire, pour employer une

expression un peu hardie... C'est par des avances et des progressions " de gloire en gloire " que la lumière de la Trinité éclatera en plus brillantes clartés (S. Grégoire de Naz., or. theol. 5, 26 : PG 36, 161C).

685 Croire en l'Esprit Saint c'est donc professer que l'Esprit Saint est l'une des Personnes de la Trinité Sainte, consubstantielle au Père et au Fils, " adoré et glorifié avec le Père et le Fils " (Symbole de Nicée-Constantinople). C'est pourquoi il a été question du mystère divin de l'Esprit Saint dans la " théologie " trinitaire. Ici il ne s'agira donc de l'Esprit Saint que dans " l'économie " divine.

686 L'Esprit Saint est à l'œuvre avec le Père et le Fils du commencement à la consommation du dessein de notre salut. Mais c'est dans les " derniers temps ", inaugurés avec l'Incarnation rédemptrice du Fils, qu'Il est révélé et donné, reconnu et accueilli comme Personne. Alors ce dessein divin, achevé dans le Christ, " Premier-Né " et Tête de la nouvelle création, pourra prendre corps dans l'humanité par l'Esprit répandu : l'Église, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle.

Article 8 " Je crois en l'Esprit Saint "

687 " Nul ne connaît ce qui concerne Dieu, sinon l'Esprit de Dieu " (1 Co 2, 11). Or, son Esprit qui le révèle nous fait connaître le Christ, son Verbe, sa Parole vivante, mais ne se dit pas lui-même. Celui qui " a parlé par les prophètes " nous fait entendre la Parole du Père. Mais lui, nous ne l'entendons pas. Nous ne le connaissons que dans le mouvement où il nous révèle le Verbe et nous dispose à L'accueillir dans la foi. L'Esprit de Vérité qui nous " dévoile " le Christ " ne parle pas de lui-même " (Jn 16, 13). Un tel effacement, proprement divin, explique pourquoi " le monde ne peut pas le recevoir, parce qu'il ne le voit pas ni ne le connaît ", tandis que ceux qui croient au Christ le connaissent parce qu'il demeure avec eux (Jn 14, 17).

688 L'Église, communion vivante dans la foi des apôtres qu'elle transmet, est le lieu de notre connaissance de l'Esprit Saint :

- dans les Écritures qu'Il a inspirées ;
- dans la Tradition, dont les Pères de l'Église sont les témoins toujours actuels ;
- dans le Magistère de l'Église qu'Il assiste ;
- dans la liturgie sacramentelle, à travers ses paroles et ses symboles, où l'Esprit Saint nous met en communion avec le Christ ;
- dans la prière dans laquelle Il intercède pour nous ;
- dans les charismes et les ministères par lesquels l'Église est édifiée ;
- dans les signes de vie apostolique et missionnaire ;
- dans le témoignage des saints où Il manifeste sa sainteté et continue l'œuvre du salut.

I. La mission conjointe du Fils et de l'Esprit

689 Celui que le Père a envoyé dans nos cœurs, l'Esprit de son Fils (cf. Ga 4, 6) est réellement Dieu. Consubstantiel au Père et au Fils, il en est inséparable, tant dans la Vie intime de la Trinité que dans son don d'amour pour le monde. Mais en adorant la Trinité Sainte, vivifiante, consubstantielle et indivisible, la foi de l'Église professe aussi la distinction des Personnes. Quand le Père envoie son Verbe, Il envoie toujours son Souffle : mission conjointe où le Fils et l'Esprit Saint sont distincts mais inséparables. Certes, c'est le Christ qui paraît, Lui, l'Image visible du Dieu invisible, mais c'est l'Esprit Saint qui Le révèle.

690 Jésus est Christ, " oint ", parce que l'Esprit en est l'Onction et tout ce qui advient à partir de l'Incarnation découle de cette plénitude (cf. Jn 3, 34). Quand enfin le Christ est glorifié (cf. Jn 7, 39), il peut à son tour, d'auprès du Père, envoyer l'Esprit à ceux qui croient en lui : il leur communique sa Gloire (cf. Jn 17, 22), c'est-à-dire l'Esprit Saint qui le glorifie (cf. Jn 16, 14). La mission conjointe se déploiera dès lors dans les enfants adoptés par le Père dans le Corps de son Fils : la mission de l'Esprit d'adoption sera de les unir au Christ et de les faire vivre en lui :

La notion de l'onction suggère (...) qu'il n'y a aucune distance entre le Fils et l'Esprit. En effet de même qu'entre la surface du corps et l'onction de l'huile ni la raison ni la sensation ne connaissent aucun intermédiaire, ainsi est immédiat le contact du Fils avec l'Esprit, si bien que pour celui qui va prendre contact avec le Fils par la foi, il est nécessaire de rencontrer d'abord l'huile par le contact. En effet il n'y a aucune partie qui soit nue de l'Esprit Saint. C'est pourquoi la confession de la Seigneurie du Fils se fait dans l'Esprit Saint pour ceux qui la reçoivent, l'Esprit venant de toutes parts au devant de ceux qui s'approchent par la foi (S. Grégoire de Nysse, Spir. 3, 1 : PG 45, 1321A-B).

II. Le nom, les appellations et les symboles de l'Esprit Saint

Le nom propre de l'Esprit Saint

691 " Saint-Esprit ", tel est le nom propre de Celui que nous adorons et glorifions avec le Père et le Fils. L'Église l'a reçu du Seigneur et le professe dans le Baptême de ses nouveaux enfants (cf. Mt 28, 19).

Le terme " Esprit " traduit le terme hébreu *Ruah* qui, dans son sens premier, signifie souffle, air, vent. Jésus utilise justement l'image sensible du vent pour suggérer à Nicodème la nouveauté transcendante de Celui qui est personnellement le Souffle de Dieu, l'Esprit divin (Jn 3, 5-8). D'autre part, Esprit et Saint sont des attributs divins communs aux Trois Personnes divines. Mais en joignant les deux termes, l'Écriture, la liturgie et le langage théologique désignent la Personne ineffable de l'Esprit Saint, sans équivoque possible avec les autres emplois des termes " esprit " et " saint ".

Les appellations de l'Esprit Saint

692 Jésus, lorsqu'il annonce et promet la venue de l'Esprit Saint, le nomme le " Paraclet ", littéralement : " celui qui est appelé auprès ", *ad-vocatus* (Jn 14, 16. 26 ; 15, 26 ; 16, 7). " Paraclet " est traduit habituellement par " Consolateur ", Jésus étant le premier consolateur (cf. 1 Jn 2, 1). Le Seigneur lui-même appelle l'Esprit Saint " l'Esprit de Vérité " (Jn 16, 13).

693 Outre son nom propre, qui est le plus employé dans les Actes des apôtres et les Épîtres, on trouve chez S. Paul les appellations : l'Esprit de la promesse (Ga 3, 14 ; Ep 1, 13), l'Esprit d'adoption (Rm 8, 15 ; Ga 4, 6), l'Esprit du Christ (Rm 8, 11), l'Esprit du Seigneur (2 Co 3, 17), l'Esprit de Dieu (Rm 8, 9. 14 ; 15, 19 ; 1 Co 6, 11 ; 7, 40), et chez S. Pierre, l'Esprit de gloire (1 P 4, 14).

Les symboles de l'Esprit Saint

694 *L'eau.* Le symbolisme de l'eau est significatif de l'action de l'Esprit Saint dans le Baptême, puisque, après l'invocation de l'Esprit Saint, elle devient le signe sacramentel efficace de la nouvelle naissance : de même que la gestation de notre première naissance s'est opérée dans l'eau, de même l'eau baptismale signifie réellement que notre naissance à la vie divine nous est donnée dans l'Esprit Saint. Mais " baptisés dans un seul Esprit ", nous sommes aussi " abreuvés d'un seul Esprit " (1 Co 12, 13) : l'Esprit est donc aussi personnellement l'Eau vive qui jaillit du Christ crucifié (cf. Jn 19, 34 ; 1 Jn 5, 8) comme de sa source et qui en nous jaillit en Vie éternelle (cf. Jn 4, 10-14 ; 7, 38 ; Ex 17, 1-6 ; Is 55, 1 ; Za 14, 8 ; 1 Co 10, 4 ; Ap 21, 6 ; 22, 17).

695 *L'onction.* Le symbolisme de l'onction d'huile est aussi significatif de l'Esprit Saint, jusqu'à en devenir le synonyme (cf. 1 Jn 2, 20. 27 ; 2 Co 1, 21). Dans l'initiation chrétienne, elle est le signe sacramentel de la Confirmation, appelée justement dans les Églises d'Orient " Chrismation ". Mais pour en saisir toute la force, il faut revenir à l'Onction première accomplie par l'Esprit Saint : celle de Jésus. Christ ["Messie " à partir de l'hébreu] signifie " Oint " de l'Esprit de Dieu. Il y a eu des " oints " du Seigneur dans l'Ancienne Alliance (cf. Ex 30, 22-32), le roi David éminemment (cf. 1 S 16, 13). Mais Jésus est l'Oint de Dieu d'une manière unique : l'humanité que le Fils assume est totalement " ointe de l'Esprit Saint ". Jésus est constitué " Christ " par l'Esprit Saint (cf. Lc 4, 18-19 ; Is 61, 1). La Vierge Marie conçoit le Christ de l'Esprit Saint qui par l'ange l'annonce comme Christ lors de sa naissance (cf. Lc 2, 11) et pousse Siméon à venir au Temple voir le Christ du Seigneur (cf. Lc 2, 26-27) ; c'est lui qui emplit le Christ (cf. Lc 4, 1) et dont la puissance sort du Christ dans ses actes de guérison et de salut (cf. Lc 6, 19 ; 8, 46). C'est lui enfin qui ressuscite Jésus d'entre les morts (cf. Rm 1, 4 ; 8, 11). Alors, constitué pleinement " Christ " dans son Humanité victorieuse de la mort (cf. Ac 2, 36), Jésus répand à profusion l'Esprit Saint jusqu'à ce que " les saints " constituent, dans leur union à l'Humanité du Fils de Dieu, " cet Homme parfait (...) qui réalise la plénitude du Christ " (Ep 4, 13) : " le Christ total ", selon l'expression de S. Augustin (serm. 341, 1, 1 ; *ibid.*, 9, 11).

696 *Le feu.* Alors que l'eau signifiait la naissance et la fécondité de la Vie donnée dans l'Esprit Saint, le feu symbolise l'énergie transformante des actes de l'Esprit Saint. Le prophète Elie, qui " se leva comme un feu et dont la parole brûlait comme une torche " (Si 48, 1), par sa prière attire le feu du ciel sur le sacrifice du mont Carmel (cf. 1 R 18, 38-39), figure du feu de l'Esprit Saint qui transforme ce qu'il touche. Jean-Baptiste, " qui marche devant le Seigneur avec 'l'esprit' et la puissance d'Elie " (Lc 1, 17) annonce le Christ comme celui qui " baptisera dans l'Esprit Saint et le feu " (Lc 3, 16), cet Esprit dont Jésus dira : " Je suis venu jeter un feu sur la terre et combien je voudrais qu'il fût déjà allumé " (Lc 12, 49). C'est sous la forme de langues " qu'on eût dites de feu " que l'Esprit Saint se pose sur les disciples au matin de la Pentecôte et les remplit de lui (Ac 2, 3-4). La tradition spirituelle retiendra ce symbolisme du feu comme l'un des plus expressifs de l'action de l'Esprit Saint (cf. S. Jean de la Croix, *Ilama*). " N'éteignez pas l'Esprit " (1 Th 5, 19).

697 *La nuée et la lumière.* Ces deux symboles sont inséparables dans les manifestations de l'Esprit Saint. Dès les théophanies de l'Ancien Testament, la Nuée, tantôt obscure, tantôt lumineuse, révèle le Dieu vivant et sauveur, en voilant la transcendance de sa Gloire : avec Moïse sur la montagne du Sinaï (cf. Ex 24, 15-18), à la Tente de Réunion (cf. Ex 33, 9-10) et durant la marche au désert (cf. Ex 40, 36-38 ; 1 Co 10, 1-2) ; avec Salomon lors de la dédicace du Temple (cf. 1 R 8, 10-12). Or ces figures sont accomplies par le Christ dans l'Esprit Saint. C'est Celui-ci qui vient sur la Vierge Marie et la prend " sous son ombre " pour qu'elle conçoive et enfante Jésus (Lc 1, 35). Sur la montagne de la Transfiguration, c'est lui qui " survient dans la nuée qui prend sous son ombre " Jésus, Moïse et Elie, Pierre, Jacques et Jean, et " de la nuée sort une voix qui dit : 'Celui-ci est mon Fils, mon Élu, écoutez-le' " (Lc 9, 34-35). C'est enfin la même Nuée qui " dérobe Jésus aux yeux " des disciples le jour de l'Ascension (Ac 1, 9) et qui le révélera Fils de l'homme dans sa Gloire au Jour de son Avènement (cf. Lc 21, 27).

698 *Le sceau* est un symbole proche de celui de l'Onction. C'est en effet le Christ que " Dieu a marqué de son sceau " (Jn 6, 27) et c'est en lui que le Père nous marque aussi de son sceau (2 Co 1, 22 ; Ep 1, 13 ; 4, 30). Parce qu'elle indique l'effet indélébile de l'Onction de l'Esprit Saint dans les sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Ordre, l'image du sceau (*sphragis*) a été utilisée dans certaines traditions théologiques pour exprimer le " caractère " ineffaçable imprimé par ces trois sacrements qui ne peuvent être réitérés.

699 *La main*. C'est en imposant les mains que Jésus guérit les malades (cf. Mc 6, 5 ; 8, 23) et bénit les petits enfants (cf. Mc 10, 16). En son nom, les apôtres feront de même (cf. Mc 16, 18 ; Ac 5, 12 ; 14, 3). Mieux encore, c'est par l'imposition des mains des apôtres que l'Esprit Saint est donné (cf. Ac 8, 17-19 ; 13, 3 ; 19, 6). L'Épître aux Hébreux met l'imposition des mains au nombre des " articles fondamentaux " de son enseignement (cf. He 6, 2). Ce signe de l'effusion toute-puissante de l'Esprit Saint, l'Église l'a gardé dans ses épicleses sacramentelles.

700 *Le doigt*. " C'est par le doigt de Dieu que [Jésus] expulse les démons " (Lc 11, 20). Si la Loi de Dieu a été écrite sur des tables de pierre " par le doigt de Dieu " (Ex 31, 18), " la lettre du Christ ", remise aux soins des apôtres, " est écrite avec l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur les cœurs " (2 Co 3, 3). L'hymne " Veni, Creator Spiritus " invoque l'Esprit Saint comme " *le doigt de la droite du Père* " (*In Dominica Pentecostes*, Hymnus ad I et II Vesperas).

701 *La colombe*. A la fin du déluge (dont le symbolisme concerne le Baptême), la colombe lâchée par Noé revient, un rameau tout frais d'olivier dans le bec, signe que la terre est de nouveau habitable (cf. Gn 8, 8-12). Quand le Christ remonte de l'eau de son baptême, l'Esprit Saint, sous forme d'une colombe, descend sur lui et y demeure (cf. Mt 3, 16 par.). L'Esprit descend et repose dans le cœur purifié des baptisés. Dans certaines églises, la sainte Réserve eucharistique est conservée dans un réceptacle métallique en forme de colombe (le *columbarium*) suspendu au-dessus de l'autel. Le symbole de la colombe pour suggérer l'Esprit Saint est traditionnel dans l'iconographie chrétienne.

III. L'Esprit et la Parole de Dieu dans le temps des promesses

702 Du commencement jusqu'à " la Plénitude du temps " (Ga 4, 4), la mission conjointe du Verbe et de l'Esprit du Père demeure *cachée*, mais elle est à l'œuvre. L'Esprit de Dieu y prépare le temps du Messie, et l'un et l'autre, sans être encore pleinement révélés, y sont déjà promis afin d'être attendus et accueillis lors de leur manifestation. C'est pourquoi lorsque l'Église lit l'Ancien Testament (cf. 2 Co 3, 14), elle y scrute (cf. Jn 5, 39. 46) ce que l'Esprit, " qui a parlé par les prophètes ", veut nous dire du Christ.

Par " prophètes ", la foi de l'Église entend ici tous ceux que l'Esprit Saint a inspirés dans la vivante annonce et dans la rédaction des livres saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. La tradition juive distingue la Loi (les cinq premiers livres ou Pentateuque), les Prophètes (nos livres dits historiques et prophétiques) et les Écrits (surtout sapientiels, en particulier les Psaumes) (cf. Lc 24, 44).

Dans la création

703 La Parole de Dieu et son Souffle sont à l'origine de l'être et de la vie de toute créature (cf. Ps 33, 6 ; 104, 30 ; Gn 1, 2 ; 2, 7 ; Qo 3, 20-21 ; Ez 37, 10) :

Au Saint-Esprit il convient de régner, de sanctifier et d'animer la création, car il est Dieu consubstantiel au Père et au Fils (...). A Lui revient le pouvoir sur la vie, car étant Dieu il garde la création dans le Père par le Fils (Liturgie byzantine, Tropaïre des matines des dimanches du second mode).

704 " Quant à l'homme, c'est de ses propres mains [c'est-à-dire le Fils et l'Esprit Saint] que Dieu le façonna (...) et Il dessina sur la chair façonnée sa propre forme, de façon que même ce qui serait visible portât la forme divine " (S. Irénée, dem. 11).

L'Esprit de la promesse

705 Défiguré par le péché et par la mort, l'homme demeure " à l'image de Dieu ", à l'image du Fils, mais il est " privé de la Gloire de Dieu " (Rm 3, 23), privé de la " ressemblance ". La promesse faite à Abraham inaugure l'économie du salut au terme de laquelle le Fils lui-même assumera " l'image " (cf. Jn 1, 14 ; Ph 2, 7) et la restaurera dans " la ressemblance " avec le Père en lui redonnant la Gloire, l'Esprit " qui donne la Vie ".

706 Contre toute espérance humaine, Dieu promet à Abraham une descendance, comme fruit de la foi et de la puissance de l'Esprit Saint (cf. Gn 18, 1-15 ; Lc 1, 26-38. 54-55 ; Jn 1, 12-13 ; Rm 4, 16-21). En elle seront bénies toutes les nations de la terre (cf. Gn 12, 3). Cette descendance sera le Christ (cf. Ga 3, 16) en qui l'effusion de l'Esprit Saint fera " l'unité des enfants de Dieu dispersés " (cf. Jn 11, 52). En s'engageant par serment (cf. Lc 1, 73), Dieu s'engage déjà au don de son Fils Bien-aimé (cf. Gn 22, 17-19 ; Rm 8, 32 ; Jn 3, 16) et au don de " l'Esprit de la Promesse (...) qui (...) prépare la rédemption du Peuple que Dieu s'est acquis " (Ep 1, 13-14 ; cf. Ga 3, 14).

Dans les Théophanies et la Loi

707 Les Théophanies (manifestations de Dieu) illuminent le chemin de la promesse, des patriarches à Moïse et de Josué jusqu'aux visions qui inaugurent la mission des grands prophètes. La tradition chrétienne a toujours reconnu que dans ces Théophanies le Verbe de Dieu se laissait voir et entendre, à la fois révélé et " ombré " dans la Nuée de l'Esprit Saint.

708 Cette pédagogie de Dieu apparaît spécialement dans le don de la Loi (cf. Ex 19-20 ; Dt 1-11 ; 29-30). La Loi a été donnée comme un " pédagogue " pour conduire le Peuple vers le Christ (Ga 3, 24). Mais son impuissance à sauver l'homme privé de la " ressemblance " divine et la connaissance accrue qu'elle donne du péché (cf. Rm 3, 20) suscitent le désir de l'Esprit Saint. Les gémissements des Psaumes en témoignent.

Dans le Royaume et l'Exil

709 La Loi, signe de la promesse et de l'alliance, aurait dû régir le cœur et les institutions du Peuple issu de la foi d'Abraham. " Si vous écoutez ma voix et gardez mon alliance, je vous tiendrai pour un royaume de prêtres, pour une nation sainte " (Ex 19, 5-6 ; cf. 1 P 2, 9). Mais, après David, Israël succombe à la tentation de devenir un royaume comme les autres nations. Or le Royaume, objet de la promesse faite à David (cf. 2 S 7 ; Ps 89 ; Lc 1, 32-33) sera l'œuvre de l'Esprit Saint ; il appartiendra aux pauvres selon l'Esprit.

710 L'oubli de la Loi et l'infidélité à l'alliance aboutissent à la mort : c'est l'Exil, apparemment échec des promesses, en fait fidélité mystérieuse du Dieu sauveur et

début d'une restauration promise, mais selon l'Esprit. Il fallait que le Peuple de Dieu souffrît cette purification (cf. Lc 24, 26) ; l'Exil porte déjà l'ombre de la Croix dans le dessein de Dieu, et le Reste des pauvres qui en revient est l'une des figures les plus transparentes de l'Église.

L'attente du Messie et de son Esprit

711 " Voici que je vais faire du nouveau " (Is 43, 19) : Deux lignes prophétiques vont se dessiner, portant l'une sur l'attente du Messie, l'autre sur l'annonce d'un Esprit nouveau, et elles convergent dans le petit Reste, le peuple des Pauvres (cf. So 2, 3), qui attend dans l'espérance la " consolation d'Israël " et " la délivrance de Jérusalem " (cf. Lc 2, 25. 38).

On a vu plus haut comment Jésus accomplit les prophéties qui le concernent. On se limite ici à celles où apparaît davantage la relation du Messie et de son Esprit.

712 Les traits du visage du *Messie* attendu commencent à apparaître dans le Livre de l'Emmanuel (cf. Is 6-12) (" quand Isaïe eut la vision de la Gloire " du Christ : Jn 12, 41), en particulier en Is 11, 1-2 :

Un rejeton sort de la souche de Jessé,

un surgeon pousse de ses racines :

sur lui repose l'Esprit du Seigneur,

esprit de sagesse et d'intelligence,

esprit de conseil et de force,

esprit de science et de crainte du Seigneur.

713 Les traits du Messie sont révélés surtout dans les chants du Serviteur (cf. Is 42, 1-9 ; cf. Mt 12, 18-21 ; Jn 1, 32-34, puis Is 49, 16 ; cf. Mt 3, 17 ; Lc 2, 32, enfin Is 50, 4-10 et 52, 13 – 53, 12). Ces chants annoncent le sens de la passion de Jésus, et indiquent ainsi la manière dont Il répandra l'Esprit Saint pour vivifier la multitude : non pas de l'extérieur, mais en épousant notre " condition d'esclave " (Ph 2, 7). Prenant sur lui notre mort, il peut nous communiquer son propre Esprit de vie.

714 C'est pourquoi le Christ inaugure l'annonce de la bonne Nouvelle en faisant sien ce passage d'Isaïe (Lc 4, 18-19 ; cf. Is 61, 1-2) :

L'Esprit du Seigneur est sur moi,

car le Seigneur m'a oint.

Il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres,

panser les cœurs meurtris ;

annoncer aux captifs l'amnistie

et aux prisonniers la liberté,

annoncer une année de grâce de la part du Seigneur.

715 Les textes prophétiques concernant directement l'envoi de l'Esprit Saint sont des oracles où Dieu parle au cœur de son Peuple dans le langage de la promesse, avec les accents de " l'amour et de la fidélité " (cf. Ez 11, 19 ; 36, 25-28 ; 37, 1-14 ; Jr 31, 31-34 ; et Jl 3, 1-5) dont S. Pierre proclamera l'accomplissement le matin de la Pentecôte (cf. Ac 2, 17-21). Selon ces promesses, dans les " derniers temps ", l'Esprit du Seigneur renouvellera le cœur des hommes en gravant en eux une Loi nouvelle ; il rassemblera et réconciliera les peuples dispersés et divisés ; il transformera la création première et Dieu y habitera avec les hommes dans la paix.

716 Le Peuple des " pauvres " (cf. So 2, 3 ; Ps 22, 27 ; 34, 3 ; Is 49, 13 ; 61, 1 ; etc.), les humbles et les doux, tout abandonnés aux desseins mystérieux de leur Dieu, ceux qui attendent la justice, non des hommes mais du Messie, est finalement la grande œuvre de la mission cachée de l'Esprit Saint durant le temps des promesses pour préparer la venue du Christ. C'est leur qualité de cœur, purifié et éclairé par l'Esprit, qui s'exprime dans les Psaumes. En ces pauvres, l'Esprit prépare au Seigneur " un peuple bien disposé " (cf. Lc 1, 17).

IV. L'Esprit du Christ dans la plénitude du temps

Jean, Précurseur, Prophète et Baptiste

717 " Parut un homme envoyé de Dieu. Il se nommait Jean " (Jn 1, 6). Jean est " rempli de l'Esprit Saint, dès le sein de sa mère " (Lc 1, 15. 41) par le Christ lui-même que la Vierge Marie venait de concevoir de l'Esprit Saint. La " visitation " de Marie à Élisabeth est ainsi devenue " visite de Dieu à son peuple " (Lc 1, 68).

718 Jean est " Elie qui doit venir " (Mt 17, 10-13) : Le Feu de l'Esprit l'habite et le fait " courir devant " [en " précurseur "] le Seigneur qui vient. En Jean le Précurseur, l'Esprit Saint achève de " préparer au Seigneur un peuple bien disposé " (Lc 1, 17).

719 Jean est " plus qu'un prophète " (Lc 7, 26). En lui l'Esprit Saint accomplit de " parler par les prophètes ". Jean achève le cycle des prophètes inauguré par Elie (cf. Mt 11, 13-14). Il annonce l'imminence de la Consolation d'Israël, il est la " voix " du consolateur qui vient (Jn 1, 23 ; cf. Is 40, 1-3). Comme le fera l'Esprit de Vérité, " il vient comme témoin, pour rendre témoignage à la Lumière " (Jn 1, 7 ; cf. Jn 15, 26 ; 16, 33). Au regard de Jean, l'Esprit accomplit ainsi les " recherches des prophètes " et la " convoitise " des anges (1 P 1, 10-12) : " Celui sur qui tu verras l'Esprit descendre et demeurer, c'est lui qui baptise dans l'Esprit (...). Oui, j'ai vu et j'atteste que c'est Lui, le Fils de Dieu. (...) Voici l'Agneau de Dieu " (Jn 1, 33-36).

720 Enfin, avec Jean le Baptiste, l'Esprit Saint inaugure, en le préfigurant, ce qu'il réalisera avec et dans le Christ : redonner à l'homme " la ressemblance " divine. Le baptême de Jean était pour le repentir, celui dans l'eau et dans l'Esprit sera une nouvelle naissance (cf. Jn 3, 5).

" Réjouis-toi, comblée de grâce "

721 Marie, la Toute Sainte Mère de Dieu, toujours Vierge est le chef-d'œuvre de la mission du Fils et de l'Esprit dans la plénitude du temps. Pour la première fois dans le dessein du salut et parce que son Esprit l'a préparée, le Père trouve la *Demeure* où son Fils et son Esprit peuvent habiter parmi les hommes. C'est en ce sens que la Tradition de l'Église a souvent lu en relation à Marie les plus beaux textes sur la Sagesse (cf. Pr 8, 1 – 9, 6 ; Si 24) : Marie est chantée et représentée dans la liturgie comme le " Trône de la Sagesse ".

En elle commencent à se manifester les " merveilles de Dieu ", que l'Esprit va accomplir dans le Christ et dans l'Église :

722 L'Esprit Saint a *préparé* Marie par sa grâce. Il convenait que fût " pleine de grâce " la mère de Celui en qui " habite corporellement la Plénitude de la Divinité " (Col 2, 9). Elle a été, par pure grâce, conçue sans péché comme la plus humble des créatures, la plus capable d'accueil au Don ineffable du Tout-Puissant. C'est à juste titre que l'ange Gabriel la salue comme la " Fille de Sion " : " Réjouis-toi " (cf. So 3, 14 ; Za 2, 14). C'est l'action de grâce de tout le Peuple de Dieu, et donc de l'Église, qu'elle fait monter vers le Père dans l'Esprit Saint en son cantique (cf. Lc 1, 46-55) alors qu'elle porte en elle le Fils éternel.

723 En Marie, l'Esprit Saint *réalise* le dessein bienveillant du Père. C'est par l'Esprit Saint que la Vierge conçoit et enfante le Fils de Dieu. Sa virginité devient fécondité unique par la puissance de l'Esprit et de la foi (cf. Lc 1, 26-38 ; Rm 4, 18-21 ; Ga 4, 26-28).

724 En Marie, l'Esprit Saint *manifeste* le Fils du Père devenu Fils de la Vierge. Elle est le Buisson ardent de la Théophanie définitive : comblée de l'Esprit Saint, elle montre le Verbe dans l'humilité de sa chair et c'est aux Pauvres (cf. Lc 1, 15-19) et aux prémices des nations (cf. Mt 2, 11) qu'elle Le fait connaître.

725 Enfin, par Marie, l'Esprit Saint commence à *mettre en communion* avec le Christ les hommes " objets de l'amour bienveillant de Dieu " (cf. Lc 2, 14), et les humbles sont toujours les premiers à le recevoir : les bergers, les mages, Siméon et Anne, les époux de Cana et les premiers disciples.

726 Au terme de cette mission de l'Esprit, Marie devient la " Femme ", nouvelle Eve " mère des vivants ", Mère du " Christ total " (cf. Jn 19, 25-27). C'est comme telle qu'elle est présente avec les Douze, " d'un même cœur, assidus à la prière " (Ac 1, 14), à l'aube des " derniers temps " que l'Esprit va inaugurer le matin de la Pentecôte avec la manifestation de l'Église.

Le Christ Jésus

727 Toute la Mission du Fils et de l'Esprit Saint dans la plénitude du temps est contenue en ce que le Fils est l'oint de l'Esprit du Père depuis son Incarnation : Jésus est Christ, le Messie.

Tout le deuxième chapitre du Symbole de la foi est à lire à cette lumière. Toute l'œuvre du Christ est mission conjointe du Fils et de l'Esprit Saint. Ici, on mentionnera

seulement ce qui concerne la promesse de l'Esprit Saint par Jésus et son don par le Seigneur glorifié.

728 Jésus ne révèle pas pleinement l'Esprit Saint tant que lui-même n'a pas été glorifié par sa Mort et sa Résurrection. Pourtant, Il le suggère peu à peu, même dans son enseignement aux foules, lorsqu'Il révèle que sa Chair sera nourriture pour la vie du monde (cf. Jn 6, 27. 51. 62-63). Il le suggère aussi à Nicodème (cf. Jn 3, 5-8), à la Samaritaine (cf. Jn 4, 10. 14. 23-24) et à ceux qui participent à la fête des Tabernacles (cf. Jn 7, 37-39). A ses disciples, Il en parle ouvertement à propos de la prière (cf. Lc 11, 13) et du témoignage qu'ils auront à rendre (cf. Mt 10, 19-20).

729 C'est seulement quand l'Heure est venue où Il va être glorifié que Jésus *promet* la venue de l'Esprit Saint, puisque sa Mort et sa Résurrection seront l'accomplissement de la promesse faite aux Pères (cf. Jn 14, 16-17. 26 ; 15, 26 ; 16, 7-15 ; 17, 26) : l'Esprit de Vérité, l'autre Paraclet, sera donné par le Père à la prière de Jésus ; il sera envoyé par le Père au nom de Jésus ; Jésus l'enverra d'auprès du Père car il est issu du Père. L'Esprit Saint viendra, nous le connaissons, Il sera avec nous à jamais, Il demeurera avec nous ; Il nous enseignera tout et nous rappellera tout ce que le Christ nous a dit et lui rendra témoignage ; Il nous conduira vers la vérité tout entière et glorifiera le Christ. Quant au monde, Il le confondra en matière de péché, de justice et de jugement.

730 Enfin vient l'Heure de Jésus (cf. Jn 13, 1 ; 17, 1) : Jésus remet son esprit entre les mains du Père (cf. Lc 23, 46 ; Jn 19, 30) au moment où par sa Mort il est vainqueur de la mort, de sorte que, " ressuscité des morts par la Gloire du Père " (Rm 6, 4), il *donne* aussitôt l'Esprit Saint en " soufflant " sur ses disciples (cf. Jn 20, 22). A partir de cette Heure, la mission du Christ et de l'Esprit devient la mission de l'Eglise : " Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie " (Jn 20, 21 ; cf. Mt 28, 19 ; Lc 24, 47-48 ; Ac 1, 8).

V. L'Esprit et l'Eglise dans les derniers temps

La Pentecôte

731 Le jour de la Pentecôte (au terme des sept semaines Pascales), la Pâque du Christ s'accomplit dans l'effusion de l'Esprit Saint qui est manifesté, donné et communiqué comme Personne divine : de sa Plénitude, le Christ, Seigneur, répand à profusion l'Esprit (cf. Ac 2, 33-36).

732 En ce jour est pleinement révélée la Trinité Sainte. Depuis ce jour, le Royaume annoncé par le Christ est ouvert à ceux qui croient en Lui : dans l'humilité de la chair et dans la foi, ils participent déjà à la communion de la Trinité Sainte. Par sa venue, et elle ne cesse pas, l'Esprit Saint fait entrer le monde dans les " derniers temps ", le temps de l'Eglise, le Royaume déjà hérité, mais pas encore consommé :

Nous avons vu la vraie Lumière, nous avons reçu l'Esprit céleste, nous avons trouvé la vraie foi : nous adorons la Trinité indivisible car c'est elle qui nous a sauvés (Liturgie byzantine, Tropaïre des vêpres de Pentecôte ; il est repris dans les liturgies eucharistiques après la communion).

L'Esprit Saint – le Don de Dieu

733 " Dieu est Amour " (1 Jn 4, 8. 16) et l'Amour est le premier don, il contient tous les autres. Cet amour, " Dieu l'a répandu dans nos cœurs par l'Esprit qui nous fut donné " (Rm 5, 5).

734 Parce que nous sommes morts, ou, au moins, blessés par le péché, le premier effet du don de l'Amour est la rémission de nos péchés. C'est la communion de l'Esprit Saint (2 Co 13, 13) qui, dans l'Église, redonne aux baptisés la ressemblance divine perdue par le péché.

735 Il donne alors les " arrhes " ou les " prémices " de notre Héritage (cf. Rm 8, 23 ; 2 Co 1, 21) : la Vie même de la Trinité Sainte qui est d'aimer " comme il nous a aimés " (cf. 1 Jn 4, 11-12). Cet amour (la charité de 1 Co 13) est le principe de la vie nouvelle dans le Christ, rendue possible puisque nous avons " reçu une force, celle de l'Esprit Saint " (Ac 1, 8).

736 C'est par cette puissance de l'Esprit que les enfants de Dieu peuvent porter du fruit. Celui qui nous a greffés sur la vraie Vigne, nous fera porter " le fruit de l'Esprit qui est charité, joie, paix, longanimité, serviabilité, bonté, confiance dans les autres, douceur, maîtrise de soi " (Ga 5, 22-23). " L'Esprit est notre Vie " : plus nous renonçons à nous-mêmes (cf. Mt 16, 24-26), plus " l'Esprit nous fait aussi agir " (Ga 5, 25) :

Par communion avec lui, l'Esprit Saint rend spirituels, rétablit au Paradis, ramène au Royaume des cieux et à l'adoption filiale, donne la confiance d'appeler Dieu Père et de participer à la grâce du Christ, d'être appelé enfant de lumière et d'avoir part à la gloire éternelle (S. Basile, Spir. 15, 36 : PG 32, 132).

L'Esprit Saint et l'Église

737 La mission du Christ et de l'Esprit Saint s'accomplit dans l'Église, Corps du Christ et Temple de l'Esprit Saint. Cette mission conjointe associe désormais les fidèles du Christ à sa communion avec le Père dans l'Esprit Saint : L'Esprit *prépare* les hommes, les prévient par sa grâce, pour les attirer vers le Christ. Il leur *manifeste* le Seigneur ressuscité, Il leur rappelle sa parole et leur ouvre l'esprit à l'intelligence de sa Mort et de sa Résurrection. Il leur *rend présent* le mystère du Christ, éminemment dans l'Eucharistie, afin de les réconcilier, de les *mettre en communion* avec Dieu, afin de leur faire porter " beaucoup de fruit " (Jn 15, 5. 8. 16).

738 Ainsi la mission de l'Église ne s'ajoute pas à celle du Christ et de l'Esprit Saint, mais elle en est le sacrement : par tout sont être et dans tous ses membres elle est envoyée pour annoncer et témoigner, actualiser et répandre le mystère de la communion de la Sainte Trinité (ce sera l'objet du prochain article) :

Nous tous qui avons reçu l'unique et même esprit, à savoir, l'Esprit Saint, nous nous sommes fondus entre nous et avec Dieu. Car bien que nous soyons nombreux séparément et que le Christ fasse que l'Esprit du Père et le sien habite en chacun de nous, cet Esprit unique et indivisible ramène par lui-même à l'unité ceux qui sont distincts entre eux (...) et fait que tous apparaissent comme une seule chose en lui-même. Et de même que la puissance de la sainte humanité du Christ fait que tous ceux-là en qui elle se trouve forment un seul corps, je pense que de la même manière l'Esprit de Dieu qui habite en tous, unique et indivisible, les ramène tous à l'unité spirituelle (S. Cyrille d'Alexandrie, Jo. 12 : PG 74, 560-561).

739 Parce que l'Esprit Saint est l'Onction du Christ, c'est le Christ, la Tête du Corps, qui le répand dans ses membres pour les nourrir, les guérir, les organiser dans leurs fonctions mutuelles, les vivifier, les envoyer témoigner, les associer à son offrande au Père et à son intercession pour le monde entier. C'est par les sacrements de l'Église que le Christ communique aux membres de son Corps son Esprit Saint et Sanctificateur (ce sera l'objet de la deuxième partie du Catéchisme).

740 Ces " merveilles de Dieu ", offertes aux croyants dans les sacrements de l'Église, portent leurs fruits dans la vie nouvelle, dans le Christ, selon l'Esprit (ce sera l'objet de la troisième partie du Catéchisme).

741 " L'Esprit vient au secours de notre faiblesse, car nous ne savons que demander pour prier comme il faut ; mais l'Esprit lui-même intercède pour nous en des gémissements ineffables " (Rm 8, 26). L'Esprit Saint, artisan des œuvres de Dieu, est le Maître de la prière (ce sera l'objet de la quatrième partie du Catéchisme).

En bref

742 *" La preuve que vous êtes des fils, c'est que Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils qui crie : Abba, Père " (Ga 4, 6).*

743 *Du commencement à la consommation du temps, quand Dieu envoie son Fils, il envoie toujours son Esprit : leur mission est conjointe et inséparable.*

744 *Dans la plénitude du temps, l'Esprit Saint accomplit en Marie toutes les préparations à la venue du Christ dans le Peuple de Dieu. Par l'action de l'Esprit Saint en elle, le Père donne au monde l'Emmanuel, " Dieu-avec-nous " (Mt 1, 23).*

745 *Le Fils de Dieu est consacré Christ (Messie) par l'Onction de l'Esprit Saint dans son Incarnation (cf. Ps 2, 6-7).*

746 *Par sa Mort et sa Résurrection, Jésus est constitué Seigneur et Christ dans la gloire (Ac 2, 36). De sa Plénitude, Il répand l'Esprit Saint sur les apôtres et l'Église.*

747 *L'Esprit Saint que le Christ, Tête, répand dans ses membres, bâtit, anime et sanctifie l'Église. Elle est le sacrement de la communion de la Trinité Sainte et des hommes.*

Article 9

" Je crois à la Sainte ÉGLISE catholique "

748 " Le Christ est la lumière des peuples : réuni dans l'Esprit Saint, le saint Concile souhaite donc ardemment, en annonçant à toutes créatures la bonne nouvelle de l'Évangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église "(LG 1). C'est sur ces paroles que s'ouvre la " Constitution dogmatique sur l'Église " du deuxième Concile du Vatican. Par là, le Concile montre que l'article de foi sur l'Église dépend entièrement des articles

concernant le Christ Jésus. L'Église n'a pas d'autre lumière que celle du Christ ; elle est, selon une image chère aux Pères de l'Église, comparable à la lune dont toute la lumière est reflet du soleil.

749 L'article sur l'Église dépend aussi entièrement de celui sur le Saint-Esprit qui le précède. " En effet, après avoir montré que l'Esprit Saint est la source et le donateur de toute sainteté, nous confessons maintenant que c'est Lui qui a doté l'Église de sainteté " (Catech. R. 1, 10, 1). L'Église est, selon l'expression des Pères, le lieu " où fleurit l'Esprit " (S. Hippolyte, trad. ap. 35).

750 Croire que l'Église est " Sainte " et " Catholique ", et qu'elle est " Une " et " Apostolique " (comme l'ajoute le Symbole de Nicée-Constantinople) est inséparable de la foi en Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit. Dans le Symbole des apôtres, nous faisons profession de croire une Église Sainte (" *Credo [...] Ecclesiam* "), et non pas *en* l'Église, pour ne pas confondre Dieu et ses œuvres et pour attribuer clairement à la bonté de Dieu *tous* les dons qu'Il a mis dans son Église (cf. Catech. R. 1, 10, 22).

Paragraphe 1. L'Église dans le dessein de Dieu

I. Les noms et les images de l'Église

751 Le mot " Église " [*ekklèsia*, du grec *ek-kalein*, " appeler hors "] signifie " convocation ". Il désigne des assemblées du peuple (cf. Ac 19, 39), en général de caractère religieux. C'est le terme fréquemment utilisé dans l'Ancien Testament grec pour l'assemblée du peuple élu devant Dieu, surtout pour l'assemblée du Sinaï où Israël reçut la Loi et fut constitué par Dieu comme son peuple saint (cf. Ex 19). En s'appelant " Église ", la première communauté de ceux qui croyaient au Christ se reconnaît héritière de cette assemblée. En elle, Dieu " convoque " son Peuple de tous les confins de la terre. Le terme *Kyriakè* dont sont dérivés *church*, *Kirche*, signifie " celle qui appartient au Seigneur ".

752 Dans le langage chrétien, le mot " Église " désigne l'assemblée liturgique (cf. 1 Co 11, 18 ; 14, 19. 28. 34. 35), mais aussi la communauté locale (cf. 1 Co 1, 2 ; 16, 1) ou toute la communauté universelle des croyants (cf. 1 Co 15, 9 ; Ga 1, 13 ; Ph 3, 6). Ces trois significations sont en fait inséparables. " L'Église ", c'est le Peuple que Dieu rassemble dans le monde entier. Elle existe dans les communautés locales et se réalise comme assemblée liturgique, surtout eucharistique. Elle vit de la Parole et du Corps du Christ et devient ainsi elle-même Corps du Christ.

Les symboles de l'Église

753 Dans l'Écriture Sainte, nous trouvons une foule d'images et de figures liées entre elles, par lesquelles la révélation parle du mystère inépuisable de l'Église. Les images prises de l'Ancien Testament constituent des variations d'une idée de fond, celle du " Peuple de Dieu ". Dans le Nouveau Testament (cf. Ep 1, 22 ; Col 1, 18), toutes ces images trouvent un nouveau centre par le fait que le Christ devient " la Tête " de ce peuple (cf. LG 9) qui est dès lors son Corps. Autour de ce centre se sont groupés des images " tirées soit de la vie pastorale ou de la vie des champs, soit du travail de construction ou de la famille et des épousailles " (LG 6).

754 " L'Église, en effet, est le *bercail* dont le Christ est l'entrée unique et nécessaire (cf. Jn 10, 1-10). Elle est aussi le troupeau dont Dieu a proclamé lui-même à l'avance qu'il serait le pasteur (cf. Is 40, 11 ; Ez 34, 11-31), et dont les brebis, quoiqu'elles aient à leur tête des pasteurs humains, sont cependant continuellement conduites et nourries par le Christ même, Bon Pasteur et Prince des pasteurs (cf. Jn 10, 11 ; 1 P 5, 4), qui a donné sa vie pour ses brebis (cf. LG 6 ; Jn 10, 11-15) ".

755 " L'Église est le *terrain de culture*, le champ de Dieu (1 Co 3, 9). Dans ce champ croît l'antique olivier dont les patriarches furent la racine sainte et en lequel s'opère et s'opérera la réconciliation entre Juifs et Gentils (cf. Rm 11, 13-26). Elle fut plantée par le Vigneron céleste comme une vigne choisie (cf. Mt 21, 33-43 par. ; cf. Is 5, 1-7). La Vigne véritable, c'est le Christ : c'est lui qui donne vie et fécondité aux rameaux que nous sommes : par l'Église nous demeurons en lui, sans qui nous ne pouvons rien faire (cf. Jn 15, 1-5) " (LG 6).

756 " Bien souvent aussi, l'Église est dite la *construction* de Dieu (cf. 1 Co 3, 9). Le Seigneur lui-même s'est comparé à la pierre rejetée par les bâtisseurs et devenue pierre angulaire (Mt 21, 42 par. ; cf. Ac 4, 11 ; 1 P 2, 7 ; Ps 118, 22). Sur ce fondement, l'Église est construite par les apôtres (cf. 1 Co 3, 11), et de ce fondement elle reçoit fermeté et cohésion. Cette construction est décorée d'appellations diverses : la maison de Dieu (cf. 1 Tm 3, 15), dans laquelle habite sa *famille*, l'habitation de Dieu dans l'Esprit (cf. Ep 2, 19-22), la demeure de Dieu chez les hommes (cf. Ap 21, 3), et surtout le *temple* saint, lequel, représenté par les sanctuaires de pierres, est l'objet de la louange des saints Pères et comparé à juste titre dans la liturgie à la Cité sainte, la nouvelle Jérusalem. En effet, nous sommes en elle sur la terre comme les pierres vivantes qui entrent dans la construction (cf. 1 P 2, 5). Cette Cité sainte, Jean la contemple descendant du ciel d'auprès de Dieu à l'heure où se renouvellera le monde, prête comme une fiancée parée pour son époux (cf. Ap 21, 1-2) " (LG 6).

757 " L'Église s'appelle encore " la Jérusalem d'en haut " et " notre mère " (Ga 4, 26 ; cf. Ap 12, 17) ; elle est décrite comme l'épouse immaculée de l'Agneau immaculé (cf. Ap 19, 7 ; 21, 2. 9 ; 22, 17) que le Christ 'a aimée, pour laquelle il s'est livré afin de la sanctifier' (Ep 5, 26), qu'il s'est associée par un pacte indissoluble, qu'il ne cesse de 'nourrir et d'entourer de soins' (Ep 5, 29) " (LG 6).

II. Origine, fondation et mission de l'Église

758 Pour scruter le mystère de l'Église, il convient de méditer d'abord son origine dans le dessein de la Très Sainte Trinité et sa réalisation progressive dans l'histoire.

Un dessein né dans le cœur du Père

759 " Le Père éternel par la disposition absolument libre et mystérieuse de sa sagesse et de sa bonté a créé l'univers ; il a décidé d'élever les hommes à la communion de sa vie divine ", à laquelle il appelle tous les hommes dans son Fils : " Tous ceux qui croient au Christ, le Père a voulu les appeler à former la sainte Église ". Cette " famille de Dieu " se constitue et se réalise graduellement au long des étapes de l'histoire humaine, selon les dispositions du Père : en effet, l'Église a été " préfigurée dès l'origine du monde ; elle a été merveilleusement préparée dans l'histoire du peuple d'Israël et dans l'Ancienne Alliance ; elle a été instituée enfin en ces temps qui sont les derniers ; elle est manifestée grâce à l'effusion de l'Esprit Saint et, au terme des siècles, elle sera consommée dans la gloire " (LG 2).

L'Église – préfigurée dès l'origine du monde

760 " Le monde fut créé en vue de l'Église ", disaient les chrétiens des premiers temps (Hermas, vis. 2, 4, 1 ; cf. Aristide, apol. 16, 6 ; Justin, apol. 2, 7). Dieu a créé le monde en vue de la communion à sa vie divine, communion qui se réalise par la " convocation " des hommes dans le Christ, et cette " convocation ", c'est l'Église.

L'Église est la fin de toutes choses (cf. S. Epiphane, hær. 1, 1, 5 : PG 41, 181C), et les vicissitudes douloureuses elles-mêmes, comme la chute des Anges et le péché de l'homme, ne furent permises par Dieu que comme occasion et moyen pour déployer toute la force de son bras, toute la mesure d'amour qu'il voulait donner au monde :

De même que la volonté de Dieu est un acte et qu'elle s'appelle le monde, ainsi son intention est le salut des hommes, et elle s'appelle l'Église (Clément d'Alexandrie, pæd. 1, 6).

L'Église – préparée dans l'Ancienne Alliance

761 Le rassemblement du Peuple de Dieu commence à l'instant où le péché détruit la communion des hommes avec Dieu et celle des hommes entre eux. Le rassemblement de l'Église est pour ainsi dire la réaction de Dieu au chaos provoqué par le péché. Cette réunification se réalise secrètement au sein de tous les peuples : " En toute nation, Dieu tient pour agréable quiconque le craint et pratique la justice " (Ac 10, 35 ; cf. LG 9 ; 13 ; 16).

762 La *préparation* lointaine du rassemblement du Peuple de Dieu commence avec la vocation d'Abraham, à qui Dieu promet qu'il deviendra le père d'un grand peuple (cf. Gn 12, 2 ; 15, 5-6). La préparation immédiate commence avec l'élection d'Israël comme Peuple de Dieu (cf. Ex 19, 5-6 ; Dt 7, 6). Par son élection, Israël doit être le signe du rassemblement futur de toutes les nations (cf. Is 2, 2-5 ; Mi 4, 1-4). Mais déjà les prophètes accusent Israël d'avoir rompu l'alliance et de s'être comporté comme une prostituée (cf. Os 1 ; Is 1, 2-4 ; Jr 2 ; etc.). Ils annoncent une alliance nouvelle et éternelle (cf. Jr 31, 31-34 ; Is 55, 3). " Cette Alliance Nouvelle, le Christ l'a instituée " (LG 9).

L'Église – instituée par le Christ Jésus

763 Il appartient au Fils de réaliser, dans la plénitude des temps, le plan de salut de son Père ; c'est là le motif de sa " mission " (cf. LG 3 ; AG 3). " Le Seigneur Jésus posa le commencement de son Église en prêchant l'heureuse nouvelle, l'avènement du Règne de Dieu promis dans les Écritures depuis des siècles " (LG 5). Pour accomplir la volonté du Père, le Christ inaugure le Royaume des cieux sur la terre. L'Église " est le Règne du Christ déjà mystérieusement présent " (LG 3).

764 " Ce Royaume brille aux yeux des hommes dans la parole, les œuvres et la présence du Christ " (LG 5). Accueillir la parole de Jésus, c'est " accueillir le Royaume lui-même " (ibid.). Le germe et le commencement du Royaume sont le " petit troupeau " (Lc 12, 32) de ceux que Jésus est venu convoquer autour de lui et dont il est lui-même le pasteur (cf. Mt 10, 16 ; 26, 31 ; Jn 10, 1-21). Ils constituent la vraie famille de Jésus (cf. Mt 12, 49). A ceux qu'il a ainsi rassemblés autour de lui, il a enseigné une " manière d'agir " nouvelle, mais aussi une prière propre (cf. Mt 5-6).

765 Le Seigneur Jésus a doté sa communauté d'une structure qui demeurera jusqu'au plein achèvement du Royaume. Il y a avant tout le choix des Douze avec Pierre comme leur chef (cf. Mc 3, 14-15). Représentant les douze tribus d'Israël (cf. Mt 19, 28 ; Lc 22, 30) ils sont les pierres d'assise de la nouvelle Jérusalem (cf. Ap 21, 12-14). Les Douze (cf. Mc 6, 7) et les autres disciples (cf. Lc 10, 1-2) participent à la

mission du Christ, à son pouvoir, mais aussi à son sort (cf. Mt 10, 25 ; Jn 15, 20). Par tous ces actes, le Christ prépare et bâtit son Église.

766 Mais l'Église est née principalement du don total du Christ pour notre salut, anticipé dans l'institution de l'Eucharistie et réalisé sur la Croix. " Le commencement et la croissance de l'Église sont signifiés par le sang et l'eau sortant du côté ouvert de Jésus crucifié " (LG 3). " Car c'est du côté du Christ endormi sur la Croix qu'est né l'admirable sacrement de l'Église toute entière " (SC 5). De même qu'Eve a été formée du côté d'Adam endormi, ainsi l'Église est née du cœur transpercé du Christ mort sur la Croix (cf. S. Ambroise, Luc. 2, 85-89 : PL 15, 1583-1586).

L'Église – manifestée par l'Esprit Saint

767 " Une fois achevée l'œuvre que le Père avait chargé son Fils d'accomplir sur la terre, le jour de Pentecôte, l'Esprit Saint fut envoyé pour sanctifier l'Église en permanence " (LG 4). C'est alors que " l'Église se manifesta publiquement devant la multitude et que commença la diffusion de l'Évangile avec la prédication " (AG 4). Parce qu'elle est " convocation " de tous les hommes au salut, l'Église est, par sa nature même, missionnaire envoyée par le Christ à toutes les nations pour en faire des disciples (cf. Mt 28, 19-20 ; AG 2 ; 5-6).

768 Pour réaliser sa mission, l'Esprit Saint " équipe et dirige l'Église grâce à la diversité des dons hiérarchiques et charismatiques " (LG 4). " Aussi l'Église, pourvue des dons de son fondateur, et fidèlement appliquée à garder ses préceptes de charité, d'humilité et d'abnégation, reçoit mission d'annoncer le Royaume du Christ et de Dieu et de l'instaurer dans toutes les nations ; elle constitue de ce royaume le germe et le commencement sur terre " (LG 5).

L'Église – consommée dans la gloire

769 " L'Église (...) n'aura sa consommation que dans la gloire céleste " (LG 48), lors du retour glorieux du Christ. Jusqu'à ce jour, " l'Église avance dans son pèlerinage à travers les persécutions du monde et les consolations de Dieu " (S. Augustin, civ. 18, 51 ; cf. LG 8). Ici-bas, elle se sait en exil, loin du Seigneur (cf. 2 Co 5, 6 ; LG 6), et elle aspire à l'avènement plénier du Royaume, " l'heure où elle sera, dans la gloire, réunie à son Roi " (LG 5). La consommation de l'Église, et à travers elle, celle du monde, dans la gloire ne se fera pas sans de grandes épreuves. Alors seulement, " tous les justes depuis Adam, depuis Abel le juste jusqu'au dernier élu se trouveront rassemblés dans l'Église universelle auprès du Père " (LG 2).

III. Le mystère de l'Église

770 L'Église est dans l'histoire, mais elle la transcende en même temps. C'est uniquement " avec les yeux de la foi " (Catech. R. 1, 10, 20) que l'on peut voir en sa réalité visible en même temps une réalité spirituelle, porteuse de vie divine.

L'Église – à la fois visible et spirituelle

771 " Le Christ, unique médiateur, constitue et continuellement soutient son Église sainte, communauté de foi, d'espérance et de charité, ici-bas, sur terre, comme un

tout visible par lequel il répand, à l'intention de tous, la vérité et la grâce ". L'Église est à la fois :

- " société dotée d'organes hiérarchiques et Corps Mystique du Christ ;
- assemblée visible et communauté spirituelle ;
- Église terrestre et Église parée de dons célestes ".

Ces dimensions constituent ensemble " une seule réalité complexe, faite d'un double élément humain et divin " (LG 8) :

Il appartient en propre à l'Église d'être à la fois humaine et divine, visible et riche de réalités invisibles, fervente dans l'action et occupée à la contemplation, présente dans le monde et pourtant étrangère. Mais de telle sorte qu'en elle ce qui est humain est ordonné et soumis au divin ; ce qui est visible, à l'invisible ; ce qui relève de l'action, à la contemplation ; et ce qui est présent, à la cité future que nous recherchons (SC 2).

Humilité ! Sublimité ! Tente de Cédar et sanctuaire de Dieu ; habitation terrestre et céleste palais ; maison d'argile et cour royale ; corps mortel et temple de lumière ; objet de mépris enfin pour les orgueilleux et épouse du Christ ! Elle est noire mais belle, filles de Jérusalem, celle qui, pâlie par la fatigue et la souffrance d'un long exil, a cependant pour ornement la parure céleste (S. Bernard, Cant. 27, 7, 14 : PL 183, 920D).

L'Église – mystère de l'union des hommes avec Dieu

772 C'est dans l'Église que le Christ accomplit et révèle son propre mystère comme le but du dessein de Dieu : " récapituler tout en Lui " (Ep 1, 10). S. Paul appelle " grand mystère " (Ep 5, 32) l'union sponsale du Christ et de l'Église. Parce qu'elle est unie au Christ comme à son Époux (cf. Ep 5, 25-27), l'Église devient elle-même à son tour mystère (cf. Ep 3, 9-11). Contemplant en elle le mystère, S. Paul s'écrit : " Le Christ en vous, l'espérance de la gloire " (Col 1, 27).

773 Dans l'Église cette communion des hommes avec Dieu par " la charité qui ne passe jamais " (1 Co 13, 8) est la fin qui commande tout ce qui en elle est moyen sacramentel lié à ce monde qui passe (cf. LG 48). " Sa structure est complètement ordonnée à la sainteté des membres du Christ. Et la sainteté s'apprécie en fonction du 'grand mystère' dans lequel l'Épouse répond par le don de l'amour au don de l'Époux " (MD 27). Marie nous précède tous dans la sainteté qui est le mystère de l'Église comme " l'Épouse sans tâche ni ride " (Ep 5, 27). C'est pourquoi " la dimension mariale de l'Église précède sa dimension pétrinienne " (MD 27).

L'Église – sacrement universel du salut

774 Le mot grec *mysterion* a été traduit en latin par deux termes : *mysterium* et *sacramentum*. Dans l'interprétation ultérieure, le terme *sacramentum* exprime davantage le signe visible de la réalité cachée du salut, indiquée par le terme *mysterium*. En ce sens, le Christ est Lui-même le mystère du salut : " Non est enim aliud Dei mysterium, nisi Christus " (" Il n'y a pas d'autre mystère que le Christ ", S. Augustin, ep. 187, 11, 34 : PL 33, 845). L'œuvre salvifique de son humanité sainte et sanctifiante est le sacrement du salut qui se manifeste et agit dans les sacrements de l'Église (que les Églises d'Orient appellent aussi " les saints mystères "). Les sept sacrements sont les signes et les instruments par lesquels l'Esprit Saint répand la grâce du Christ, qui est la Tête, dans l'Église qui est

son Corps. L'Église contient donc et communique la grâce invisible qu'elle signifie. C'est en ce sens analogique qu'elle est appelée " sacrement ".

775 " L'Église est, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et l'instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain " (LG 1) : Être le sacrement de l'*union intime des hommes avec Dieu* : c'est là le premier but de l'Église. Parce que la communion entre les hommes s'enracine dans l'union avec Dieu, l'Église est aussi le sacrement de l'*unité du genre humain*. En elle, cette unité est déjà commencée puisqu'elle rassemble des hommes " de toute nation, race, peuple et langue " (Ap 7, 9) ; en même temps, l'Église est " signe et instrument " de la pleine réalisation de cette unité qui doit encore venir.

776 Comme sacrement, l'Église est instrument du Christ. " Entre ses mains elle est l'instrument de la Rédemption de tous les hommes " (LG 9), " le sacrement universel du salut " (LG 48), par lequel le Christ " manifeste et actualise l'amour de Dieu pour les hommes " (GS 45, § 1). Elle " est le projet visible de l'amour de Dieu pour l'humanité " (Paul VI, discours 22 juin 1973) qui veut " que le genre humain tout entier constitue un seul Peuple de Dieu, se rassemble dans le Corps unique du Christ, soit construit en un seul temple du Saint-Esprit " (AG 7 ; cf. LG 17).

En bref

777 *Le mot " Église " signifie " convocation ". Il désigne l'assemblée de ceux que la Parole de Dieu convoque pour former le Peuple de Dieu et qui, nourris du Corps du Christ, deviennent eux-mêmes Corps du Christ*

778 *L'Église est à la fois chemin et but du dessein de Dieu : préfigurée dans la création, préparée dans l'Ancienne Alliance, fondée par les paroles et les actions de Jésus-Christ, réalisée par sa Croix rédemptrice et sa Résurrection, elle est manifestée comme mystère de salut par l'effusion de l'Esprit Saint. Elle sera consommée dans la gloire du ciel comme assemblée de tous les rachetés de la terre (cf. Ap 14, 4).*

779 *L'Église est à la fois visible et spirituelle, société hiérarchique et Corps Mystique du Christ. Elle est une, formée d'un double élément humain et divin. C'est là son mystère que seule la foi peut accueillir.*

780 *L'Église est dans ce monde-ci le sacrement du salut, le signe et l'instrument de la communion de Dieu et des hommes.*

Paragraphe 2. L'Église – Peuple de Dieu, Corps du Christ, temple de l'Esprit Saint

I. L'Église – Peuple de Dieu

781 " A toute époque, à la vérité, et en toute nation, Dieu a tenu pour agréable quiconque le craint et pratique la justice. Cependant, il a plu à Dieu que les hommes ne reçoivent pas la sanctification et le salut séparément, hors de tout lien mutuel ; il a

voulu au contraire en faire un Peuple qui le connaîtrait selon la vérité et le servirait dans la sainteté. C'est pourquoi il s'est choisi le Peuple d'Israël pour être son Peuple avec qui il a fait alliance et qu'il a progressivement instruit (...). Tout cela cependant n'était que pour préparer et figurer l'Alliance Nouvelle et parfaite qui serait conclue dans le Christ (...). C'est la Nouvelle Alliance dans son sang, appelant un Peuple, venu des Juifs et des païens, à se rassembler dans l'unité, non pas selon la chair, mais dans l'Esprit " (LG 9).

Les caractéristiques du Peuple de Dieu

782 Le Peuple de Dieu a des caractéristiques qui le distinguent nettement de tous les groupements religieux, ethniques, politiques ou culturels de l'histoire :

– Il est le Peuple *de Dieu* : Dieu n'appartient en propre à aucun peuple. Mais Il s'est acquis un peuple de ceux qui autrefois n'étaient pas un peuple : " une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte " (1 P 2, 9).

– On devient *membre* de ce Peuple non par la naissance physique, mais par la " naissance d'en haut ", " de l'eau et de l'Esprit " (Jn 3, 3-5), c'est-à-dire par la foi au Christ et le Baptême.

– Ce Peuple a pour *Chef* [Tête] Jésus le Christ [Oint, Messie] : parce que la même Onction, l'Esprit Saint, découle de la Tête dans le Corps, il est " le Peuple messianique ".

– " La *condition* de ce Peuple, c'est la dignité de la liberté des fils de Dieu : dans leurs cœurs, comme dans un temple, réside l'Esprit Saint ".

– " Sa *loi*, c'est le commandement nouveau d'aimer comme le Christ lui-même nous a aimés (cf. Jn 13, 34) ". C'est la loi " nouvelle " de l'Esprit Saint (Rm 8, 2 ; Ga 5, 25).

– Sa *mission*, c'est d'être le sel de la terre et la lumière du monde (cf. Mt 5, 13-16). " Il constitue pour tout le genre humain le germe le plus fort d'unité, d'espérance et de salut ".

– Sa *destinée*, enfin, c'est le Royaume de Dieu, commencé sur la terre par Dieu lui-même, Royaume qui doit se dilater de plus en plus, jusqu'à ce que, à la fin des temps, il soit achevé par Dieu lui-même " (LG 9).

Un Peuple sacerdotal, prophétique et royal

783 Jésus-Christ est celui que le Père a oint de l'Esprit Saint et qu'il a constitué " Prêtre, Prophète et Roi ". Le Peuple de Dieu tout entier participe à ces trois fonctions du Christ et il porte les responsabilités de mission et de service qui en découlent (cf. RH 18-21).

784 En entrant dans le Peuple de Dieu par la foi et le Baptême, on reçoit part à la vocation unique de ce Peuple : à sa vocation *sacerdotale* : " Le Christ Seigneur, grand prêtre pris d'entre les hommes a fait du Peuple nouveau 'un royaume, des prêtres pour son Dieu et Père'. Les baptisés, en effet, par la régénération et l'onction

du Saint-Esprit, sont *consacrés* pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint " (LG 10).

785 " Le Peuple saint de Dieu participe aussi à la fonction *prophétique* du Christ ". Il l'est surtout : par le sens surnaturel de la foi qui est celui du Peuple tout entier, laïcs et hiérarchie, lorsqu'il " s'attache indéfectiblement à la foi transmise aux saints une fois pour toutes " (LG 12) et en approfondit l'intelligence et devient témoin du Christ au milieu de ce monde

786 Le Peuple de Dieu participe enfin à la fonction *royale* du Christ. Le Christ exerce sa royauté en attirant à soi tous les hommes par sa mort et sa Résurrection (cf. Jn 12, 32). Le Christ, Roi et Seigneur de l'univers, s'est fait le serviteur de tous, n'étant " pas venu pour être servi, mais pour servir et pour donner sa vie en rançon pour la multitude " (Mt 20, 28). Pour le chrétien, " régner, c'est le servir " (LG 36), particulièrement " dans les pauvres et les souffrants, dans lesquels l'Église reconnaît l'image de son Fondateur pauvre et souffrant " (LG 8). Le Peuple de Dieu réalise sa " dignité royale " en vivant conformément à cette vocation de servir avec le Christ.

De tous les régénérés dans le Christ le signe de la Croix fait des rois, l'onction du Saint-Esprit les consacre comme prêtres, afin que, mis à part le service particulier de notre ministère, tous les chrétiens spirituels et usant de leur raison se reconnaissent membres de cette race royale et participants de la fonction sacerdotale. Qu'y a-t-il, en effet, d'aussi royal pour une âme que de gouverner son corps dans la soumission à Dieu ? Et qu'y a-t-il d'aussi sacerdotal que de vouer au Seigneur une conscience pure et d'offrir sur l'autel de son cœur les victimes sans taches de la piété ? (S. Léon le Grand, serm. 4, 1 : PL 54, 149).

II. L'Église – Corps du Christ

L'Église est communion avec Jésus

787 Dès le début, Jésus a associés ses disciples à sa vie (cf. Mc 1, 16-20 ; 3, 13-19) ; il leur a révélé le mystère du Royaume (cf. Mt 13, 10-17) ; il leur a donné part à sa mission, à sa joie (cf. Lc 10, 17-20) et à ses souffrances (cf. Lc 22, 28-30). Jésus parle d'une communion encore plus intime entre Lui et ceux qui le suivraient : " Demeurez en moi, comme moi en vous (...). Je suis le cep, vous êtes les sarments " (Jn 15, 4-5). Et Il annonce une communion mystérieuse et réelle entre son propre corps et le nôtre : " Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui " (Jn 6, 56).

788 Lorsque sa présence visible leur a été enlevée, Jésus n'a pas laissé orphelins ses disciples (cf. Jn 14, 18). Il leur a promis de rester avec eux jusqu'à la fin des temps (cf. Mt 28, 20), il leur a envoyé son Esprit (cf. Jn 20, 22 ; Ac 2, 33). La communion avec Jésus en est devenue, d'une certaine façon, plus intense : " En communiquant son Esprit à ses frères, qu'il rassemble de toutes les nations, Il les a constitués mystiquement comme son corps " (LG 7).

789 La comparaison de l'Église avec le corps jette une lumière sur le lien intime entre l'Église et le Christ. Elle n'est pas seulement rassemblée *autour de lui* ; elle est unifiée *en lui*, dans son Corps. Trois aspects de l'Église – Corps du Christ sont plus

spécifiquement à relever : l'unité de tous les membres entre eux par leur union au Christ ; le Christ Tête du Corps ; l'Église, Épouse du Christ.

" Un seul corps "

790 Les croyants qui répondent à la Parole de Dieu et deviennent membres du Corps du Christ, deviennent étroitement unis au Christ : " Dans ce corps la vie du Christ se répand à travers les croyants que les sacrements, d'une manière mystérieuse et réelle, unissent au Christ souffrant et glorifié " (LG 7). Ceci est particulièrement vrai du Baptême par lequel nous sommes unis à la mort et à la Résurrection du Christ (cf. Rm 6, 4-5 ; 1 Co 12, 13), et de l'Eucharistie, par laquelle, " participant réellement au corps du Christ ", " nous sommes élevés à la communion avec Lui et entre nous " (LG 7).

791 L'unité du corps n'abolit pas la diversité des membres : " Dans l'édification du corps du Christ règne une diversité de membres et de fonctions. Unique est l'Esprit qui distribue des dons variés pour le bien de l'Église à la mesure de ses richesses et des exigences des services " . L'unité du Corps mystique produit et stimule entre les fidèles la charité : " Aussi un membre ne peut souffrir, que tous les membres ne souffrent, un membre ne peut être à l'honneur, que tous les membres ne se réjouissent avec lui " (LG 7). Enfin, l'unité du Corps mystique est victorieuse de toutes les divisions humaines : " Vous tous, en effet, baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ ; il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme ; car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus " (Ga 3, 27-28).

" De ce Corps, le Christ est la Tête "

792 Le Christ " est la Tête du Corps qui est l'Église " (Col 1, 18). Il est le Principe de la création et de la rédemption. Élevé dans la gloire du Père, " Il a en tout la primauté " (Col 1, 18), principalement sur l'Église par laquelle il étend son règne sur toute chose :

793 *Il nous unit à sa Pâque* : Tous les membres doivent s'efforcer de lui ressembler " jusqu'à ce que le Christ soit formé en eux " (Ga 4, 19). " C'est dans ce but que nous sommes introduits dans les mystères de sa vie, (...) associés à ses souffrances comme le corps à la tête, unis à sa passion pour être unis à sa gloire " (LG 7).

794 *Il pourvoit à notre croissance* (cf. Col 2, 19) : Pour nous faire grandir vers lui, notre Tête (cf. Ep 4, 11-16), le Christ dispose dans son corps, l'Église, les dons et les services par lesquels nous nous aidons mutuellement sur le chemin du salut.

795 Le Christ et l'Église, c'est donc le " *Christ total* " (*Christus totus*). L'Église est une avec le Christ. Les saints ont une conscience très vive de cette unité :

Félicitons-nous donc et rendons grâce de ce que nous sommes devenus, non seulement des chrétiens, mais le Christ lui-même. Comprenez-vous, frères, la grâce que Dieu nous a faite en nous donnant le Christ comme Tête ? Soyez dans l'admiration et réjouissez-vous, nous sommes devenus le Christ. En effet, puisqu'il est la Tête et que nous sommes les membres, l'homme tout entier, c'est lui et nous (...).

La plénitude du Christ, c'est donc la Tête et les membres ; qu'est-ce à dire : la Tête et les membres ? Le Christ et l'Église (S. Augustin, ev. Jo. 21, 8).

Notre Rédempteur s'est montré comme une seule et même personne que l'Église qu'il a assumée (S. Grégoire le Grand, mor. præf. 1, 6, 4 : PL 75, 525A).

Tête et membres, une seule et même personne mystique pour ainsi dire (S. Thomas d'A., s. th. 3, 48, 2, ad 1).

Un mot de Ste Jeanne d'Arc à ses juges résume la foi des saints Docteurs et exprime le bon sens du croyant : " De Jésus-Christ et de l'Église, il m'est avis que c'est tout un, et qu'il n'en faut pas faire difficulté " (Jeanne d'Arc, proc.).

L'Église est l'Épouse du Christ

796 L'unité du Christ et de l'Église, Tête et membres du Corps, implique aussi la distinction des deux dans une relation personnelle. Cet aspect est souvent exprimé par l'image de l'époux et de l'épouse. Le thème du Christ Époux de l'Église a été préparé par les prophètes et annoncé par Jean-Baptiste (cf. Jn 3, 29). Le Seigneur s'est lui-même désigné comme " l'Époux " (Mc 2, 19 ; cf. Mt 22, 1-14 ; 25, 1-13). L'apôtre présente l'Église et chaque fidèle, membre de son Corps, comme une Épouse " fiancée " au Christ Seigneur, pour n'être avec Lui qu'un seul Esprit (cf. 1 Co 6, 15-16 ; 2 Co 11, 2). Elle est l'Épouse immaculée de l'Agneau immaculé (cf. Ap 22, 17 ; Ep 1, 4 ; 5, 27) que le Christ a aimée, pour laquelle Il s'est livré " afin de la sanctifier " (Ep 5, 26), qu'Il s'est associée par une alliance éternelle, et dont Il ne cesse de prendre soin comme de son propre Corps (cf. Ep 5, 29) :

Voilà le Christ total, Tête et Corps, un seul formé de beaucoup. (...) Que ce soit la Tête qui parle, que ce soit les membres, c'est le Christ qui parle. Il parle en tenant le rôle de la Tête (*ex persona capitis*) ou bien en tenant le rôle du Corps (*ex persona corporis*). Selon ce qui est écrit : " Ils seront deux en une seule chair. C'est là un grand mystère, je veux dire en rapport avec le Christ et l'Église " (Ep 5, 31-32). Et le Seigneur lui-même dans l'Évangile : " Non plus deux, mais une seule chair " (Mt 19, 6). Comme vous l'avez vu, il y a bien en fait deux personnes différentes, et cependant, elles ne font qu'un dans l'étreinte conjugale. (...) *En tant que Tête il se dit " Époux ", en tant que Corps il se dit " Épouse "* (S. Augustin, Psal. 74, 4).

III. L'Église – Temple de l'Esprit Saint

797 " Ce que notre esprit, je veux dire notre âme, est à nos membres, l'Esprit Saint l'est aux membres du Christ, au Corps du Christ, je veux dire l'Église " (S. Augustin, serm. 267, 4 : PL 38, 1231D). " C'est à l'Esprit du Christ comme à un principe caché qu'il faut attribuer que toutes les parties du Corps soient reliées, aussi bien entre elles qu'avec leur Tête suprême, puisqu'il réside tout entier dans la Tête, tout entier dans le Corps, tout entier dans chacun de ses membres " (Pie XII, Enc. " Mystici Corporis " : DS 3808). L'Esprit Saint fait de l'Église " le Temple du Dieu Vivant " (2 Co 6, 16 ; cf. 1 Co 3, 16-17 ; Ep 2, 21) :

C'est à l'Église elle-même, en effet, qu'a été confié le Don de Dieu. (...) C'est en elle qu'a été déposée la communion avec le Christ, c'est-à-dire l'Esprit Saint, arrhes de l'incorruptibilité, confirmation de notre foi et échelle de notre ascension vers Dieu (...) Car là où est l'Église, là est aussi l'Esprit de Dieu ; et là où est l'Esprit de Dieu, là est l'Église et toute grâce (S. Irénée, hæc. 3, 24, 1).

798 L'Esprit Saint est " le Principe de toute action vitale et vraiment salutaire en chacune des diverses parties du Corps " (Pie XII, enc. " Mystici Corporis " : DS 3808). Il opère de multiples manières l'édification du Corps tout entier dans la charité (cf. Ep 4, 16) : par la Parole de Dieu, " qui a la puissance de construire l'édifice " (Ac 20, 32), par le Baptême par lequel il forme le Corps du Christ (cf. 1 Co 12, 13) ; par les sacrements qui donnent croissance et guérison aux membres du Christ ; par " la grâce accordée aux apôtres qui tient la première place parmi ses dons " (LG 7), par les vertus qui font agir selon le bien, enfin par les multiples grâces spéciales [appelés " charismes "] par lesquels il rend les fidèles " aptes et disponibles pour assumer les diverses charges et offices qui servent à renouveler et à édifier davantage l'Église " (LG 12 ; cf. AA 3).

Les charismes

799 Extraordinaires ou simples et humbles, les charismes sont des grâces de l'Esprit Saint qui ont, directement ou indirectement, une utilité ecclésiale, ordonnés qu'ils sont à l'édification de l'Église, au bien des hommes et aux besoins du monde.

800 Les charismes sont à accueillir avec reconnaissance par celui qui les reçoit, mais aussi par tous les membres de l'Église. Ils sont, en effet, une merveilleuse richesse de grâce pour la vitalité apostolique et pour la sainteté de tout le Corps du Christ ; pourvu cependant qu'il s'agisse de dons qui proviennent véritablement de l'Esprit Saint et qu'ils soient exercés de façon pleinement conforme aux impulsions authentiques de ce même Esprit, c'est-à-dire selon la charité, vraie mesure des charismes (cf. 1 Co 13).

801 C'est dans ce sens qu'apparaît toujours nécessaire le discernement des charismes. Aucun charisme ne dispense de la référence et de la soumission aux Pasteurs de l'Église. " C'est à eux qu'il convient spécialement, non pas d'éteindre l'Esprit, mais de tout éprouver pour retenir ce qui est bon " (LG 12), afin que tous les charismes coopèrent, dans leur diversité et leur complémentarité, au " bien commun " (1 Co 12, 7) (cf. LG 30 ; CL 24).

En bref

802 *" Le Christ Jésus s'est livré pour nous afin de nous racheter de toute iniquité et de purifier un Peuple qui lui appartienne en propre " (Tt 2, 14).*

803 *" Vous êtes donc une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un Peuple acquis " (1 P 2, 9).*

804 *On entre dans le Peuple de Dieu par la foi et le Baptême. " Tous les hommes sont appelés à faire partie du Peuple de Dieu " (LG 13), afin que, dans le Christ, " les hommes constituent une seule famille et un seul Peuple de Dieu " (AG 1).*

805 *L'Église est le Corps du Christ. Par l'Esprit et son action dans les sacrements, surtout l'Eucharistie, le Christ mort et ressuscité constitue la communauté des croyants comme son Corps.*

806 *Dans l'unité de ce Corps, il y a diversité de membres et des fonctions. Tous les membres sont liés les uns aux autres, particulièrement à ceux qui souffrent, sont pauvres et persécutés.*

807 *L'Église est ce Corps dont le Christ est la Tête : elle vit de Lui, en Lui et pour Lui ; Il vit avec elle et en elle.*

808 *L'Église est l'Épouse du Christ : Il l'a aimée et s'est livré pour elle. Il l'a purifiée par son sang. Il a fait d'elle la Mère féconde de tous les fils de Dieu.*

809 *L'Église est le Temple de l'Esprit Saint. L'Esprit est comme l'âme du Corps Mystique, principe de sa vie, de l'unité dans la diversité et de la richesse de ses dons et charismes.*

810 *" Ainsi l'Église universelle apparaît comme 'un Peuple qui tire son unité de l'unité du Père et du Fils et de l'Esprit Saint' (S. Cyprien, Dom. orat. 23 : PL 4, 535C-536A) " (LG 4).*

Paragraphe 3. **L'Église est une, sainte, catholique et apostolique**

811 *" C'est là l'unique Église du Christ, dont nous professons dans le symbole qu'elle est une, sainte, catholique et apostolique " (LG 8). Ces quatre attributs, inséparablement liés entre eux (cf. DS 2888), indiquent des traits essentiels de l'Église et de sa mission. L'Église ne les tient pas d'elle-même ; c'est le Christ qui, par l'Esprit Saint, donne à son Église, d'être une, sainte, catholique et apostolique, et c'est Lui encore qui l'appelle à réaliser chacune de ces qualités.*

812 *Seule la foi peut reconnaître que l'Église tient ces propriétés de sa source divine. Mais leurs manifestations historiques sont des signes qui parlent aussi clairement à la raison humaine. " L'Église, rappelle le premier Concile du Vatican, en raison de sa sainteté, de son unité catholique, de sa constance invaincue, est elle-même un grand et perpétuel motif de crédibilité et une preuve irréfutable de sa mission divine " (DS 3013).*

I. L'Église est une

" Le mystère sacré de l'Unité de l'Église " (UR 2)

813 *L'Église est une de par sa source : " De ce mystère, le modèle suprême et le principe est dans la trinité des personnes l'unité d'un seul Dieu Père, et Fils, en l'Esprit Saint " (UR 2). L'Église est une de par son Fondateur : " Car le Fils incarné en personne a réconcilié tous les hommes avec Dieu par sa Croix, rétablissant l'unité de tous en un seul Peuple et un seul Corps " (GS 78, §3). L'Église est une de par son " âme " : " L'Esprit Saint qui habite dans les croyants, qui remplit et régit toute l'Église, réalise cette admirable communion des fidèles et les unit tous si intimement dans le Christ, qu'il est le principe de l'Unité de l'Église " (UR 2). Il est donc de l'essence même de l'Église d'être une :*

Quel étonnant mystère ! Il y a un seul Père de l'univers, un seul Logos de l'univers et aussi un seul Esprit Saint, partout identique ; il y a aussi une seule vierge devenue mère, et j'aime l'appeler l'Église (S. Clément d'Alexandrie, *pæd.* 1, 6).

814 Dès l'origine, cette Église une se présente cependant avec une grande *diversité* qui provient à la fois de la variété des dons de Dieu et de la multiplicité des personnes qui les reçoivent. Dans l'unité du Peuple de Dieu se rassemblent les diversités des peuples et des cultures. Entre les membres de l'Église existe une diversité de dons, de charges, de conditions et de modes de vie ; " au sein de la communion de l'Église il existe légitimement des Églises particulières, jouissant de leurs traditions propres " (LG 13). La grande richesse de cette diversité ne s'oppose pas à l'unité de l'Église. Cependant, le péché et le poids de ses conséquences menacent sans cesse le don de l'unité. Aussi l'apôtre doit-il exhorter à " garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix " (Ep 4, 3).

815 Quels sont ces liens de l'unité ? " Par-dessus tout [c'est] la charité, qui est le lien de la perfection " (Col 3, 14). Mais l'unité de l'Église pérégrinante est assurée aussi par des liens visibles de communion :

- la profession d'une seule foi reçue des apôtres ;
- la célébration commune du culte divin, surtout des sacrements ;
- la succession apostolique par le sacrement de l'ordre, maintenant la concorde fraternelle de la famille de Dieu (cf. UR 2 ; LG 14 ; CIC, can. 205).

816 " L'unique Église du Christ, (...) est celle que notre Sauveur, après sa Résurrection, remit à Pierre pour qu'il en soit le pasteur, qu'il lui confia, à lui et aux autres apôtres, pour la répandre et la diriger (...). Cette Église comme société constituée et organisée dans le monde est réalisée dans (*subsistit in*) l'Église catholique gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui " (LG 8) :

Le Décret sur l'Œcuménisme du deuxième Concile du Vatican explicite : " C'est, en effet, par la seule Église catholique du Christ, laquelle est 'moyen général de salut', que peut s'obtenir toute la plénitude des moyens de salut. Car c'est au seul collègue apostolique, dont Pierre est le chef, que le Seigneur confia, selon notre foi, toutes les richesses de la Nouvelle Alliance, afin de constituer sur la terre un seul Corps du Christ auquel il faut que soient pleinement incorporés tous ceux qui, d'une certaine façon, appartiennent déjà au Peuple de Dieu " (UR 3).

Les blessures de l'unité

817 De fait, " dans cette seule et unique Église de Dieu apparurent dès l'origine certaines scissions, que l'apôtre réproche avec vigueur comme condamnables ; au cours des siècles suivants naquirent des dissensions plus amples, et des communautés considérables furent séparées de la pleine communion de l'Église catholique, parfois de par la faute des personnes de l'une et de l'autre partie " (UR 3). Les ruptures qui blessent l'unité du Corps du Christ (on distingue l'hérésie, l'apostasie et le schisme [cf. CIC, can. 751]) ne se font pas sans les péchés des hommes :

Où se trouve le péché, là aussi la multiplicité, là le schisme, là l'hérésie, là le conflit ; mais où se trouve la vertu, là aussi l'unité, là l'union qui faisait que tous les croyants n'avaient qu'un corps et une âme (Origène, hom. in Ezech. 9, 1).

818 Ceux qui naissent aujourd'hui dans des communautés issues de telles ruptures " et qui vivent la foi au Christ, ne peuvent être accusés de péché de division, et l'Église catholique les entoure de respect fraternel et de charité (...). Justifiés par la foi reçue au Baptême, incorporés au Christ, ils portent à juste titre le nom de chrétiens, et les fils de l'Église catholique les reconnaissent à bon droit comme des frères dans le Seigneur " (UR 3).

819 Au surplus, " beaucoup d'éléments de sanctification et de vérité " (LG 8) existent en dehors des limites visibles de l'Église catholique : " la parole de Dieu écrite, la vie de la grâce, la foi, l'espérance et la charité, d'autres dons intérieurs du Saint-Esprit et d'autres éléments visibles " (UR 3 ; cf. LG 15). L'Esprit du Christ se sert de ces Églises et communautés ecclésiales comme moyens de salut dont la force vient de la plénitude de grâce et de vérité que le Christ a confié à l'Église catholique. Tous ces biens proviennent du Christ et conduisent à lui (cf. UR 3) et appellent par eux-mêmes " l'unité catholique " (LG 8).

Vers l'unité

820 L'unité, " le Christ l'a accordée à son Église dès le commencement. Nous croyons qu'elle subsiste de façon inamissible dans l'Église catholique et nous espérons qu'elle s'accroîtra de jour en jour jusqu'à la consommation des siècles " (UR 4). Le Christ donne toujours à son Église le don de l'unité, mais l'Église doit toujours prier et travailler pour maintenir, renforcer et parfaire l'unité que le Christ veut pour elle. C'est pourquoi Jésus lui-même a prié à l'heure de sa passion, et Il ne cesse de prier le Père pour l'unité de ses disciples : " ... Que tous soient un. Comme Toi, Père, Tu es en Moi et Moi en Toi, qu'eux aussi soient un en Nous, afin que le monde croie que Tu M'as envoyé " (Jn 17, 21). Le désir de retrouver l'unité de tous les chrétiens est un don du Christ et un appel de l'Esprit Saint (cf. UR 1).

821 Pour y répondre adéquatement sont exigés :

– un *renouveau* permanent de l'Église dans une fidélité plus grande à sa vocation. Cette rénovation est le ressort du mouvement vers l'unité (cf. UR 6) ;

– la *conversion du cœur* " en vue de vivre plus purement selon l'Évangile " (cf. UR 7), car c'est l'infidélité des membres au don du Christ qui cause les divisions ;

– la *prière en commun*, car " la conversion du cœur et la sainteté de vie, unies aux prières publiques et privées pour l'unité des chrétiens, doivent être regardées comme l'âme de tout œcuménisme et peuvent être à bon droit appelées œcuménisme spirituel " (UR 8) ;

– la *connaissance réciproque fraternelle* (cf. UR 9) ;

– la *formation œcuménique* des fidèles et spécialement des prêtres (cf. UR 10) ;

– le *dialogue* entre les théologiens et les rencontres entre les chrétiens des différentes Églises et communautés (cf. UR 4 ; 9 ; 11) ;

– la *collaboration* entre chrétiens dans les divers domaines du service des hommes (cf. UR 12).

822 Le souci de réaliser l'union " concerne toute l'Église, fidèles et pasteurs " (UR 5). Mais il faut aussi " avoir conscience que ce projet sacré, la réconciliation de tous les chrétiens dans l'unité d'une seule et unique Église du Christ, dépasse les forces et les capacités humaines " C'est pourquoi nous mettons tout notre espoir " dans la prière du Christ pour l'Église, dans l'amour du Père à notre égard, et dans la puissance du Saint-Esprit " (UR 24).

II. L'Église est sainte

823 " L'Église (...) est aux yeux de la foi indéfectiblement sainte. En effet le Christ, Fils de Dieu, qui, avec le Père et l'Esprit, est proclamé 'seul Saint', a aimé l'Église comme son épouse, il s'est livré pour elle afin de la sanctifier, il se l'est unie comme son Corps et l'a comblée du don de l'Esprit Saint pour la gloire de Dieu " (LG 39). L'Église est donc " le Peuple saint de Dieu " (LG 12), et ses membres sont appelés " saints " (cf. Ac 9, 13 ; 1 Co 6, 1 ; 16, 1).

824 L'Église, unie au Christ, est sanctifiée par Lui ; par Lui et en Lui elle devient aussi *sanctifiante*. " Toutes les œuvres de l'Église tendent comme à leur fin, à la sanctification des hommes dans le Christ et à la glorification de Dieu " (SC 10). C'est dans l'Église qu'est déposée " la plénitude des moyens de salut " (UR 3). C'est en elle que " nous acquérons la sainteté par la grâce de Dieu " (LG 48).

825 " Sur terre, l'Église est parée d'une sainteté véritable, bien qu'imparfaite " (LG 48). En ses membres, la sainteté parfaite est encore à acquérir : " Pourvue de moyens salutaires d'une telle abondance et d'une telle grandeur, tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur condition et leur état de vie, sont appelés par Dieu chacun dans sa route, à une sainteté dont la perfection est celle même du Père " (LG 11).

826 La *charité* est l'âme de la sainteté à laquelle tous sont appelés : " Elle dirige tous les moyens de sanctification, leur donne leur âme et les conduit à leur fin " (LG 42) :

Je compris que si l'Église avait un corps, composé de différents membres, le plus nécessaire, le plus noble de tous ne lui manquait pas, je compris que l'Église *avait un Cœur, et que ce Cœur était brûlant d'amour*. Je compris que l'*Amour seul* faisait agir les membres de l'Église, que si l'*Amour* venait à s'éteindre, les apôtres n'annonceraient plus l'Évangile, les Martyrs refuseraient de verser leur sang (...). Je compris que l'*Amour renfermait toutes les vocations, que l'amour était tout, qu'il embrassait tous les temps et tous les lieux (...) en un mot, qu'il est éternel !* (Ste. Thérèse de l'Enfant-Jésus, ms. autob. B 3v).

827 " Tandis que le Christ saint, innocent, sans tache, venu uniquement pour expier les péchés du peuple, n'a pas connu le péché, l'Église, elle, qui *renferme des pécheurs* dans son propre sein, est donc à la fois sainte et appelée à se purifier, et poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement " (LG 8 ; cf. UR 3 ; 6). Tous les membres de l'Église, ses ministres y compris, doivent se reconnaître pécheurs (cf. 1 Jn 1, 8-10). En tous, l'ivraie du péché se trouve encore mêlée au bon grain de l'Évangile jusqu'à la fin des temps (cf. Mt 13, 24-30). L'Église rassemble donc des pécheurs saisis par le salut du Christ mais toujours en voie de sanctification :

L'Église est sainte tout en comprenant en son sein des pécheurs, parce qu'elle n'a elle-même d'autre vie que celle de la grâce : c'est en vivant de sa vie que ses membres se sanctifient ; c'est en se soustrayant à sa vie qu'ils tombent dans les péchés et les désordres qui empêchent le rayonnement de sa sainteté. C'est pourquoi elle souffre et fait pénitence pour ces fautes, dont elle a le pouvoir de guérir ses enfants par le sang du Christ et le don de l'Esprit Saint (SPF 19).

828 En *canonisant* certains fidèles, c'est-à-dire en proclamant solennellement que ces fidèles ont pratiqué héroïquement les vertus et vécu dans la fidélité à la grâce de Dieu, l'Église reconnaît la puissance de l'Esprit de sainteté qui est en elle et elle soutient l'espérance des fidèles en les leur donnant comme modèles et intercesseurs (cf. LG 40 ; 48-51). " Les saints et les saintes ont toujours été source et origine de renouvellement dans les moments les plus difficiles de l'histoire de l'Église " (CL 16, 3). En effet, " la sainteté est la source secrète et la mesure infaillible de son activité apostolique et de son élan missionnaire " (CL 17, 3).

829 " En la personne de la bienheureuse Vierge l'Église atteint déjà à la perfection qui la fait sans tache ni ride. Les fidèles du Christ, eux, sont encore tendus dans leur effort pour croître en sainteté par la victoire sur le péché : c'est pourquoi ils lèvent leurs yeux vers Marie " (LG 65) : en elle, l'Église est déjà la toute sainte.

III. L'Église est Catholique

Que veut dire " catholique " ?

830 Le mot " catholique " signifie " universel " dans le sens de " selon la totalité " ou " selon l'intégralité ". L'Église est catholique dans un double sens :

Elle est catholique parce qu'en elle le Christ est présent. " Là où est le Christ Jésus, là est l'Église Catholique " (S. Ignace d'Antioche, Smyrn. 8, 2). En elle subsiste la plénitude du Corps du Christ uni à sa Tête (cf. Ep 1, 22-23), ce qui implique qu'elle reçoive de lui " la plénitude des moyens de salut " (AG 6) qu'il a voulus : confession de foi droite et complète, vie sacramentelle intégrale et ministère ordonné dans la succession apostolique. L'Église était, en ce sens fondamental, catholique au jour de la Pentecôte (cf. AG 4) et elle le sera toujours jusqu'au jour de la Parousie.

831 Elle est catholique parce qu'elle est envoyée en mission par le Christ à l'universalité du genre humain (cf. Mt 28, 19) :

Tous les hommes sont appelés à faire partie du Peuple de Dieu. C'est pourquoi ce Peuple, demeurant un et unique, est destiné à se dilater aux dimensions de l'univers entier et à toute la suite des siècles pour que s'accomplisse ce que s'est proposé la volonté de Dieu créant à l'origine la nature humaine dans l'unité, et décidant de rassembler enfin dans l'unité ses fils dispersés (...). Ce caractère d'universalité qui brille sur le Peuple de Dieu est un don du Seigneur lui-même, grâce auquel l'Église catholique, efficacement et perpétuellement, tend à récapituler l'humanité entière avec tout ce qu'elle comporte de biens sous le Christ chef, dans l'unité de son Esprit (LG 13).

Chaque Église particulière est " catholique "

832 " L'Église du Christ est vraiment présente en tous les légitimes groupements locaux de fidèles qui, unis à leurs pasteurs, reçoivent, dans le Nouveau Testament, eux aussi, le nom d'Églises (...). En elles, les fidèles sont rassemblés par la prédication de l'Évangile du Christ, le mystère de la Cène du Seigneur est célébré (...). Dans ces communautés, si petites et pauvres qu'elles puissent être souvent ou dispersées, le Christ est présent par la vertu de qui se constitue l'Église une, sainte, catholique et apostolique " (LG 26).

833 On entend par Église particulière, qui est d'abord le diocèse (ou l'éparchie), une communauté de fidèles chrétiens en communion dans la foi et les sacrements avec leur évêque ordonné dans la succession apostolique (cf. CD 11 ; CIC, can. 368-369 ; CCEO 177, 1 ; 178 ; 311, 1 ; 312). Ces Églises particulières " sont formées à l'image de l'Église universelle ; c'est en elles et à partir d'elles qu'existe l'Église catholique une et unique " (LG 23).

834 Les Églises particulières sont pleinement catholiques par la communion avec l'une d'entre elles : l'Église de Rome " qui préside à la charité " (S. Ignace d'Antioche, Rom. 1, 1). " Car avec cette Église, en raison de son origine plus excellente doit nécessairement s'accorder toute Église, c'est-à-dire les fidèles de partout " (S. Irénée, hær. 3, 3, 2 : repris par Cc. Vatican I : DS 3057). " En effet, dès la descente vers nous du Verbe incarné, toutes les Églises chrétiennes de partout ont tenu et tiennent la grande Église qui est ici [à Rome] pour unique base et fondement parce que, selon les promesses mêmes du Sauveur, les portes de l'enfer n'ont jamais prévalu sur elle " (S. Maxime le Confesseur, opusc. : PG 91, 137-140).

835 " L'Église universelle ne doit pas être comprise comme une simple somme ou fédération d'églises particulières. Mais c'est bien plus l'Église, universelle par vocation et mission, qui prend racine dans une variété de terrains culturels, sociaux et humains, prenant dans chaque partie du monde des aspects et des formes d'expression diverses " (EN 62). La riche variété de disciplines ecclésiastiques, de rites liturgiques, de patrimoines théologiques et spirituels propres aux Églises locales " montre avec plus d'éclat, par leur convergence dans l'unité, la catholicité de l'Église indivise " (LG 23).

Qui appartient à l'Église catholique ?

836 " A l'unité catholique du Peuple de Dieu (...) tous les hommes sont appelés ; à cette unité appartiennent sous diverses formes ou sont ordonnés, et les fidèles catholiques et ceux qui, par ailleurs, ont foi dans le Christ, et finalement tous les hommes sans exception que la grâce de Dieu appelle au salut " (LG 13) :

837 " Sont incorporés pleinement à la société qu'est l'Église ceux qui, ayant l'Esprit du Christ, acceptent intégralement son organisation et tous les moyens de salut institués en elle, et qui, en outre, grâce aux liens constitués par la profession de foi, les sacrements, le gouvernement ecclésiastique et la communion, sont unis, dans l'ensemble visible de l'Église, avec le Christ qui la dirige par le Souverain Pontife et les évêques. L'incorporation à l'Église, cependant, n'assure pas le salut pour celui qui, faute de persévérer dans la charité, reste bien 'de corps' au sein de l'Église, mais non 'de cœur' " (LG 14).

838 " Avec ceux qui, étant baptisés, portent le beau nom de chrétiens sans professer pourtant intégralement la foi ou sans garder l'unité de communion avec le

successeur de Pierre, l'Église se sait unie pour de multiples raisons " (LG 15). " Ceux qui croient au Christ et qui ont reçu valablement le Baptême, se trouvent dans une certaine communion, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique " (UR 3). Avec les *Églises orthodoxes*, cette communion est si profonde " qu'il lui manque bien peu pour qu'elle atteigne la plénitude autorisant une célébration commune de l'Eucharistie du Seigneur " (Paul VI, discours 14 décembre 1975 ; cf. UR 13-18).

L'Église et les non-chrétiens

839 " Quant à ceux qui n'ont pas encore reçu l'Évangile, sous des formes diverses, eux aussi sont ordonnés au Peuple de Dieu " (LG 16) :

Le rapport de l'Église avec le Peuple Juif. L'Église, Peuple de Dieu dans la Nouvelle Alliance, découvre, en scrutant son propre mystère, son lien avec le Peuple Juif (cf. NA 4). " à qui Dieu a parlé en premier " (MR, Vendredi Saint 13 : oraison universelle VI). A la différence des autres religions non-chrétiennes la foi juive est déjà réponse à la révélation de Dieu dans l'Ancienne Alliance. C'est au Peuple Juif qu'appartiennent l'adoption filiale, la gloire, les alliances, la législation, le culte, les promesses et les patriarches, lui de qui est né, selon la chair le Christ " (Rm 9, 4-5) car " les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance " (Rm 11, 29).

840 Par ailleurs, lorsque l'on considère l'avenir, le Peuple de Dieu de l'Ancienne Alliance et le nouveau Peuple de Dieu tendent vers des buts analogues : l'attente de la venue (ou du retour) du Messie. Mais l'attente est d'un côté du retour du Messie, mort et ressuscité, reconnu comme Seigneur et Fils de Dieu, de l'autre de la venue du Messie, dont les traits restent voilés, à la fin des temps, attente accompagnée du drame de l'ignorance ou de la méconnaissance du Christ Jésus.

841 *Les relations de l'Église avec les musulmans.* " Le dessein de salut enveloppe également ceux qui reconnaissent le Créateur, en tout premier lieu les musulmans qui, en déclarant qu'ils gardent la foi d'Abraham, adorent avec nous le Dieu unique, miséricordieux, juge des hommes au dernier jour " (LG 16 ; cf. NA 3).

842 *Le lien de l'Église avec les religions non-chrétiennes* est d'abord celui de l'origine et de la fin communes du genre humain :

En effet, tous les peuples forment une seule communauté ; ils ont une seule origine, puisque Dieu a fait habiter toute la race humaine sur la face de la terre ; ils ont aussi une seule fin dernière, Dieu, dont la providence, les témoignages de bonté et les desseins de salut s'étendent à tous, jusqu'à ce que les élus soient réunis dans la cité sainte (NA 1).

843 L'Église reconnaît dans les autres religions la recherche, " encore dans les ombres et sous des images ", du Dieu inconnu mais proche puisque c'est Lui qui donne à tous vie, souffle et toutes choses et puisqu'il veut que tous les hommes soient sauvés. Ainsi, l'Église considère tout ce qui peut se trouver de bon et de vrai dans les religions " comme une préparation évangélique et comme un don de Celui qui illumine tout homme pour que, finalement, il ait la vie " (LG 16 ; cf. NA 2 ; EN 53).

844 Mais dans leur comportement religieux, les hommes montrent aussi des limites et des erreurs qui défigurent en eux l'image de Dieu :

Bien souvent, trompés par le malin, ils se sont égarés dans leurs raisonnements, ils ont échangé la vérité de Dieu contre le mensonge, en servant la créature de préférence au Créateur ou bien vivant et mourant sans Dieu en ce monde, ils sont exposés à l'extrême désespoir (LG 16).

845 C'est pour réunir de nouveau tous ses enfants que le péché a dispersés et égarés que le Père a voulu convoquer toute l'humanité dans l'Église de son Fils. L'Église est le lieu où l'humanité doit retrouver son unité et son salut. Elle est " le monde réconcilié " (S. Augustin, serm. 96, 7, 9 : PL 38, 588). Elle est ce navire qui " navigue bien en ce monde au souffle du Saint-Esprit sous la pleine voile de la Croix du Seigneur " (S. Ambroise, virg. 18, 118 : PL 16, 297B) ; selon une autre image chère aux Pères de l'Église, elle est figurée par l'Arche de Noé qui seule sauve du déluge (cf. déjà 1 P 3, 20-21).

" Hors de l'Église point de salut "

846 Comment faut-il entendre cette affirmation souvent répétée par les Pères de l'Église ? Formulée de façon positive, elle signifie que tout salut vient du Christ-Tête par l'Église qui est son Corps :

Appuyé sur la Sainte Écriture et sur la Tradition, le Concile enseigne que cette Église en marche sur la terre est nécessaire au salut. Seul, en effet, le Christ est médiateur et voie de salut : or, il nous devient présent en son Corps qui est l'Église ; et en nous enseignant expressément la nécessité de la foi et du Baptême, c'est la nécessité de l'Église elle-même, dans laquelle les hommes entrent par la porte du Baptême, qu'il nous a confirmée en même temps. C'est pourquoi ceux qui refuseraient soit d'entrer dans l'Église catholique, soit d'y persévérer, alors qu'ils la sauraient fondée de Dieu par Jésus-Christ comme nécessaire, ceux-là ne pourraient être sauvés (LG 14).

847 Cette affirmation ne vise pas ceux qui, sans leur faute, ignorent le Christ et son Église :

En effet, ceux qui, sans faute de leur part, ignorent l'Évangile du Christ et son Église, mais cherchent pourtant Dieu d'un cœur sincère et s'efforcent, sous l'influence de sa grâce, d'agir de façon à accomplir sa volonté telle que leur conscience la leur révèle et la leur dicte, ceux-là peuvent arriver au salut éternel (LG 16 ; cf. DS 3866-3872).

848 " Bien que Dieu puisse par des voies connues de lui seul amener à la foi 'sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu' (He 11, 6) des hommes qui, sans faute de leur part, ignorent l'Évangile, l'Église a le devoir en même temps que le droit sacré d'évangéliser " (AG 7) tous les hommes.

La mission – une exigence de la catholicité de l'Église

849 *Le mandat missionnaire.* " Envoyée par Dieu aux nations pour être le sacrement universel du salut, l'Église, en vertu des exigences intimes de sa propre catholicité et obéissant au commandement de son fondateur est tendue de tout son effort vers la prédication de l'Évangile à tous les hommes " (AG 1) : " Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici que je suis avec vous pour toujours, jusqu'à la fin du monde " (Mt 28, 19-20).

850 *L'origine et le but de la mission.* Le mandat missionnaire du Seigneur a sa source ultime dans l'amour éternel de la Très Sainte Trinité : " De par sa nature, l'Église, durant son pèlerinage sur terre, est missionnaire, puisqu'elle-même tire son origine de la mission du Fils et de la mission du Saint-Esprit, selon le dessein de Dieu le Père " (AG 2). Et but dernier de la mission n'est autre que de faire participer les hommes à la communion qui existe entre le Père et le Fils dans leur Esprit d'amour (cf. Jean-Paul II, RM 23).

851 *Le motif de la mission..* C'est de l'amour de Dieu pour tous les hommes que l'Église a de tout temps tiré l'obligation et la force de son élan missionnaire : " car l'amour du Christ nous presse... " (2 Co 5, 14 ; cf. AA 6 ; RM 11). En effet, " Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité " (1 Tm 2, 4). Dieu veut le salut de tous par la connaissance de *la vérité*. Le salut se trouve dans la vérité. Ceux qui obéissent à la motion de l'Esprit de vérité sont déjà sur le chemin du salut ; mais l'Église à qui cette vérité a été confiée, doit aller à la rencontre de leur désir pour la leur apporter. C'est parce qu'elle croit au dessin universel de salut qu'elle doit être missionnaire.

852 *Les chemins de la mission.* " L'Esprit Saint est le protagoniste de toute la mission ecclésiale " (RM 21). C'est lui qui conduit l'Église sur les chemins de la mission. Celle-ci " continue et développe au cours de l'histoire la mission du Christ lui-même, qui fut envoyé pour annoncer aux pauvres la Bonne Nouvelle ; c'est donc par la même route qu'a suivi le Christ lui-même que, sous la poussée de l'Esprit du Christ, l'Église doit marcher, c'est-à-dire par la route de la pauvreté, de l'obéissance, du service et de l'immolation de soi jusqu'à la mort, dont il est sorti victorieux par sa résurrection " (AG 5). C'est ainsi que " le sang des martyrs est une semence de chrétiens " (Tertullien, apol. 50).

853 Mais dans son pèlerinage l'Église fait aussi l'expérience de la " distance qui sépare le message qu'elle révèle et la faiblesse humaine de ceux auxquels cet Évangile est confié " (GS 43, § 6). Ce n'est qu'en avançant sur le chemin " de la pénitence et du renouvellement " (LG 8 ; cf. 15) et " par la porte étroite de la Croix " (AG 1) que le Peuple de Dieu peut étendre le règne du Christ (cf. RM 12-20). En effet, " comme c'est dans la pauvreté et la persécution que le Christ a opéré la Rédemption, l'Église elle aussi est appelée à entrer dans cette même voie pour communiquer aux hommes les fruits du salut " (LG 8).

854 Par sa mission même " l'Église fait route avec toute l'humanité et partage le sort terrestre du monde ; elle est comme le ferment et, pour ainsi dire, l'âme de la société humaine appelée à être renouvelée dans le Christ et transformée en famille de Dieu " (GS 40, § 2). L'effort missionnaire exige donc *la patience*. Il commence par l'annonce de l'Évangile aux peuples et aux groupes qui ne croient pas encore au Christ (cf. RM 42-47) ; il se poursuit dans l'établissement de communautés chrétiennes qui soient des " signes de la présence de Dieu dans le monde " (AG 15), et dans la fondation d'Églises locales (cf. RM 48-49) ; il engage un processus d'inculturation pour incarner l'Évangile dans les cultures des peuples (cf. RM 52-54) ; il ne manquera pas de connaître aussi des échecs. " En ce qui concerne les hommes, les groupes humains et les peuples, l'Église ne les atteint et ne les pénètre que progressivement, et les assume ainsi dans la plénitude catholique " (AG 6).

855 La mission de l'Église appelle l'effort *vers l'unité des chrétiens* (cf. RM 50). En effet " les divisions entre chrétiens empêchent l'Église de réaliser la plénitude de catholicité qui lui est propre en ceux de ses fils qui, certes, lui appartiennent par le Baptême, mais se trouvent séparés de sa pleine communion. Bien plus, pour l'Église elle-même, il devient plus difficile d'exprimer sous tous ses aspects la plénitude de la catholicité dans la réalité même de sa vie " (UR 4).

856 La tâche missionnaire implique *un dialogue respectueux* avec ceux qui n'acceptent pas encore l'Évangile (cf. RM 55). Les croyants peuvent tirer profit pour eux-mêmes de ce dialogue en apprenant à mieux connaître " tout ce qui se trouvait déjà de vérité et de grâce chez les nations comme par une secrète présence de Dieu " (AG 9). S'ils annoncent la Bonne Nouvelle à ceux qui l'ignorent, c'est pour consolider, compléter et élever la vérité et le bien que Dieu a répandus parmi les hommes et les peuples, et pour les purifier de l'erreur et du mal " pour la gloire de Dieu, la confusion du démon et le bonheur de l'homme " (AG 9).

IV. L'Église est apostolique

857 L'Église est apostolique parce qu'elle est fondée sur les apôtres, et ceci en un triple sens :

– elle a été et demeure bâtie sur " le fondement des apôtres " (Ep 2, 20 ; Ap 21, 14), témoins choisis et envoyés en mission par le Christ lui-même (cf. Mt 28, 16-20 ; Ac 1, 8 ; 1 Co 9, 1 ; 15, 7-8 ; Ga 1, 1 ; etc.) ;

– elle garde et transmet, avec l'aide de l'Esprit qui habite en elle, l'enseignement (cf. Ac 2, 42), le bon dépôt, les saines paroles entendues des apôtres (cf. 2 Tm 1, 13-14) ;

– elle continue à être enseignée, sanctifiée et dirigée par les apôtres jusqu'au retour du Christ grâce à ceux qui leurs succèdent dans leur charge pastorale : le collège des évêques, " assisté par les prêtres, en union avec le successeur de Pierre, pasteur suprême de l'Église " (AG 5) :

Père éternel, tu n'abandonnes pas ton troupeau, mais tu le gardes par tes bienheureux apôtres sous ta constante protection. Tu le diriges encore par ces mêmes pasteurs qui continuent aujourd'hui l'œuvre de ton Fils (MR, Préface des apôtres).

La mission des apôtres

858 Jésus est l'Envoyé du Père. Dès le début de son ministère, il " appela à lui ceux qu'il voulut, et il en institua Douze pour être avec lui et pour les envoyer prêcher " (Mc 3, 13-14). Dès lors, ils seront ses " envoyés " (ce que signifie le mot grec *apostoloi*). En eux continue sa propre mission : " Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie " (Jn 20, 21 ; cf. 13, 20 ; 17, 18). Leur ministère est donc la continuation de sa propre mission : " Qui vous accueille, M'accueille ", dit-il aux Douze (Mt 10, 40 ; cf. Lc 10, 16).

859 Jésus les unit à sa mission reçue du Père : comme " le Fils ne peut rien faire de Lui-même " (Jn 5, 19. 30), mais reçoit tout du Père qui l'a envoyé, ainsi ceux que Jésus envoie ne peuvent rien faire sans Lui (cf. Jn 15, 5) de qui ils reçoivent le mandat de mission et le pouvoir de l'accomplir. Les apôtres du Christ savent donc qu'ils sont qualifiés par Dieu comme " ministres d'une alliance nouvelle " (2 Co 3, 6), " ministres de Dieu " (2 Co 6, 4), " en ambassade pour le Christ " (2 Co 5, 20), " serviteurs du Christ et dispensateurs des mystères de Dieu " (1 Co 4, 1).

860 Dans la charge des apôtres, il y a un aspect intransmissible : être les témoins choisis de la Résurrection du Seigneur et les fondements de l'Église. Mais il y a aussi un aspect permanent de leur charge. Le Christ leur a promis de rester *avec eux*

jusqu'à la fin des temps (cf. Mt 28, 20). " La mission divine confiée par Jésus aux apôtres est destinée à durer jusqu'à la fin des siècles, étant donné que l'Évangile qu'ils doivent transmettre est pour l'Église principe de toute sa vie, pour toute la durée du temps. C'est pourquoi les apôtres prirent soin d'instituer (...) des successeurs " (LG 20).

Les évêques successeurs des apôtres

861 " Pour que la mission qui leur avait été confiée pût se continuer après leur mort, les apôtres donnèrent mandat, comme par testament, à leurs coopérateurs immédiats d'achever leur tâche et d'affermir l'œuvre commencée par eux, leur recommandant de prendre garde au troupeau dans lequel l'Esprit Saint les avait institués pour paître l'Église de Dieu. Ils instituèrent donc des hommes de ce genre, et disposèrent par la suite qu'après leur mort d'autres hommes éprouvés recueilleraient leur ministère " (LG 20 ; cf. S. Clément de Rome, Cor. 42 ; 44).

862 " De même que la charge confiée personnellement par le Seigneur à Pierre, le premier des apôtres, et destinée à être transmise à ses successeurs, constitue une charge permanente, permanente est également la charge confiée aux apôtres d'être les pasteurs de l'Église, charge dont l'ordre sacré des évêques doit assurer la pérennité ". C'est pourquoi l'Église enseigne que " les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux apôtres, comme pasteurs de l'Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ " (LG 20).

L'apostolat

863 Toute l'Église est apostolique en tant qu'elle demeure, à travers les successeurs de S. Pierre et des apôtres, en communion de foi et de vie avec son origine. Toute l'Église est apostolique en tant qu'elle est " envoyée " dans le monde entier ; tous les membres de l'Église, toutefois de diverses manières, ont part à cet envoi. " La vocation chrétienne est aussi par nature vocation à l'apostolat ". On appelle " apostolat " " toute activité du Corps mystique " qui tend à " étendre le règne du Christ à toute la terre " (AA 2).

864 " Le Christ envoyé par le Père étant la source et l'origine de tout l'apostolat de l'Église ", il est évident que la fécondité de l'apostolat, celui des ministres ordonnés comme celui des laïcs, dépend de leur union vitale avec le Christ (cf. Jn 15, 5 ; AA 5). Selon les vocations, les appels du temps, les dons variés du Saint-Esprit, l'apostolat prend les formes les plus diverses. Mais c'est toujours la charité, puisée surtout dans l'Eucharistie, " qui est comme l'âme de tout apostolat " (AA 3).

865 L'Église est *une, sainte, catholique et apostolique* dans son identité profonde et ultime, parce que c'est en elle qu'existe déjà et sera accompli à la fin des temps " le Royaume des cieux ", " le Règne de Dieu " (cf. Ap 19, 6), advenu dans la Personne du Christ et grandissant mystérieusement au cœur de ceux qui Lui sont incorporés, jusqu'à sa pleine manifestation eschatologique. Alors *tous* les hommes rachetés par Lui, rendus en Lui " *saints* et immaculés en présence de Dieu dans l'Amour " (cf. Ep 1, 4), seront rassemblés comme *l'unique* Peuple de Dieu, " l'Épouse de l'Agneau " (Ap 21, 9), " la Cité Sainte descendant du Ciel, de chez Dieu, avec en

elle la Gloire de Dieu " (Ap 21, 10-11) ; et " le rempart de la ville repose sur les douze assises portant chacune le nom de l'un des *douze apôtres de l'Agneau* " (Ap 21, 14).

En bref

866 L'Église est une : Elle a un seul Seigneur, elle confesse une seule foi, elle naît d'un seul Baptême, elle ne forme qu'un Corps, vivifié par un seul Esprit, en vue d'une unique espérance (cf. Ep 4, 3-5) au terme de laquelle seront surmontées toutes les divisions.

867 L'Église est sainte : Le Dieu très saint est son auteur ; le Christ, son Époux, s'est livré pour elle pour la sanctifier ; l'Esprit de sainteté la vivifie. Encore qu'elle comprenne des pécheurs, elle est " la sans-péché faite de pécheurs ". Dans les saints brille sa sainteté ; en Marie elle est déjà la toute sainte.

868 L'Église est catholique : Elle annonce la totalité de la foi ; elle porte en elle et administre la plénitude des moyens de salut ; elle est envoyée à tous les peuples ; elle s'adresse à tous les hommes ; elle embrasse tous les temps ; " elle est, de par sa nature même, missionnaire " (AG 2).

869 L'Église est apostolique : Elle est bâtie sur des assises durables : " les douze apôtres de l'Agneau " (Ap 21, 14) ; elle est indestructible (cf. Mt 16, 18) ; elle est infailliblement tenue dans la vérité : le Christ la gouverne par Pierre et les autres apôtres, présents en leurs successeurs, le Pape et le collège des évêques.

870 " L'unique Église du Christ, dont nous professons dans le Symbole qu'elle est une, sainte, catholique et apostolique, (...) c'est dans l'Église catholique qu'elle existe, gouvernée par le successeur de Pierre et par les évêques qui sont en communion avec lui, encore que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures " (LG 8).

Paragraphe 4. Les fideles du Christ – Hiérarchie, laïcs, vie consacrée

871 " Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le Baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, participant à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde " (CIC, can. 204, §1 ; cf. LG 31).

872 " Entre tous les fidèles du Christ, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe, quant à la dignité et à l'activité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propre de chacun " (CIC, can. 208 ; cf. LG 32).

873 Les différences mêmes que le Seigneur a voulu mettre entre les membres de son Corps servent son unité et sa mission. Car " il y a dans l'Église diversité de

ministères, mais unité de mission. Le Christ a confié aux apôtres et à leurs successeurs la charge d'enseigner, de sanctifier et de gouverner en son nom et par son pouvoir. Mais les laïcs rendus participants de la charge sacerdotale, prophétique et royale du Christ assument, dans l'Église et dans le monde, leur part dans ce qui est la mission du Peuple de Dieu tout entier " (AA 2). Enfin il y a " des fidèles qui appartiennent à l'une et l'autre catégorie [hiérarchie et laïcs] et qui, par la profession des conseils évangéliques (...) sont consacrés à Dieu et concourent à la mission salvatrice de l'Église à leur manière propre " (CIC, can. 207, § 2).

I. La constitution hiérarchique de l'Église

Pourquoi le ministère ecclésial ?

874 Le Christ est lui-même la source du ministère dans l'Église. Il l'a instituée, lui a donné autorité et mission, orientation et finalité :

Le Christ Seigneur, pour assurer au Peuple de Dieu des pasteurs et les moyens de sa croissance, a institué dans son Église des ministères variés qui tendent au bien de tout le corps. En effet, les ministres qui disposent du pouvoir sacré, sont au service de leurs frères, pour que tous ceux qui appartiennent au Peuple de Dieu (...) parviennent au salut (LG 18).

875 " Comment croire sans d'abord entendre ? Et comment entendre sans prédicateur ? Et comment prêcher sans être d'abord envoyé ? " (Rm 10, 14-15). Personne, aucun individu ni aucune communauté, ne peut s'annoncer à lui-même l'Évangile. " La foi vient de l'écoute " (Rm 10, 17). Personne ne peut se donner lui-même le mandat et la mission d'annoncer l'Évangile. L'envoyé du Seigneur parle et agit non pas par autorité propre, mais en vertu de l'autorité du Christ ; non pas comme membre de la communauté, mais parlant à elle au nom du Christ. Personne ne peut se conférer à lui-même la grâce, elle doit être donnée et offerte. Cela suppose des ministres de la grâce, autorisés et habilités de la part du Christ. De Lui, les évêques et les prêtres reçoivent la mission et la faculté (le " pouvoir sacré ") d'agir *in persona Christi Capitis*, les Diares, la force de servir le peuple de Dieu dans la " diaconie " de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbytérium. Ce ministère, dans lequel les envoyés du Christ font et donnent par don de Dieu ce qu'ils ne peuvent faire et donner d'eux-mêmes, la tradition de l'Église l'appelle " sacrement ". Le ministère de l'Église est conféré par un sacrement propre.

876 Intrinsèquement lié à la nature sacramentelle du ministère ecclésial est *son caractère de service*. En effet, entièrement dépendant du Christ qui donne mission et autorité, les ministres sont vraiment " esclaves du Christ " (Rm 1, 1), à l'image du Christ qui a pris librement pour nous " la forme d'esclave " (Ph 2, 7). Parce que la parole et la grâce dont ils sont les ministres ne sont pas les leurs, mais celles du Christ qui les leurs a confiées pour les autres, ils se feront librement esclaves de tous (cf. 1 Co 9, 19).

877 De même, il est de la nature sacramentelle du ministère ecclésial qu'il ait un *caractère collégial*. En effet, dès le début de son ministère, le Seigneur Jésus institua les Douze, " les germes du Nouvel Israël et en même temps l'origine de la hiérarchie sacrée " (AG 5). Choisis ensemble, ils sont aussi envoyés ensemble, et leur unité

fraternelle sera au service de la communion fraternelle de tous les fidèles ; elle sera comme un reflet et un témoignage de la communion des personnes divines (cf. Jn 17, 21-23). Pour cela, tout évêque exerce son ministère au sein du collège épiscopal, en communion avec l'évêque de Rome, successeur de S. Pierre et chef du collège ; les prêtres exercent leur ministère au sein du presbyterium du diocèse, sous la direction de leur évêque.

878 Enfin il est de la nature sacramentelle du ministère ecclésial qu'il ait un *caractère personnel*. Si les ministres du Christ agissent en communion, ils agissent toujours aussi de façon personnelle. Chacun est appelé personnellement : " Toi, suis-moi " (Jn 21, 22 ; cf. Mt 4, 19. 21 ; Jn 1, 43) pour être, dans la mission commune, témoin personnel, portant personnellement responsabilité devant Celui qui donne la mission, agissant " en Sa personne " et pour des personnes : " Je te baptise au nom du Père... " ; " Je te pardonne... ".

879 Le ministère sacramentel dans l'Église est donc un service exercé au nom du Christ. Il a un caractère personnel et une forme collégiale. Cela se vérifie dans les liens entre le collège épiscopal et son chef, le successeur de S. Pierre, et dans le rapport entre la responsabilité pastorale de l'évêque pour son Église particulière et la sollicitude commune du collège épiscopal pour l'Église Universelle.

Le collège épiscopal et son chef, le Pape

880 Le Christ, en instituant les Douze, " leur donna la forme d'un collège, c'est-à-dire d'un groupe stable, et mit à leur tête Pierre, choisi parmi eux " (LG 19). " De même que S. Pierre et les autres apôtres constituent, de par l'institution du Seigneur, un seul collège apostolique, semblablement le Pontife romain, successeur de Pierre et les évêques, successeurs des apôtres, forment entre eux un tout " (LG 22 ; cf. CIC, can. 330).

881 Le Seigneur a fait du seul Simon, auquel Il donna le nom de Pierre, la pierre de son Église. Il lui en a remis les clefs (cf. Mt 16, 18-19) ; Il l'a institué pasteur de tout le troupeau (cf. Jn 21, 15-17). " Mais cette charge de lier et de délier qui a été donnée à Pierre a été aussi donnée, sans aucun doute, au collège des apôtres unis à leur chef " (LG 22). Cette charge pastorale de Pierre et des autres apôtres appartient aux fondements de l'Église. Elle est continuée par les évêques sous la primauté du Pape.

882 Le *Pape*, évêque de Rome et successeur de S. Pierre, " est principe perpétuel et visible et fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles " (LG 23). " En effet, le Pontife romain a sur l'Église, en vertu de sa charge de Vicaire du Christ et de Pasteur de toute l'Église, un pouvoir plénier, suprême et universel qu'il peut toujours librement exercer " (LG 22 ; cf. CD 2 ; 9).

883 " Le *collège ou corps épiscopal* n'a d'autorité que si on l'entend comme uni au Pontife romain, comme à son chef ". Comme tel, ce collège est " lui aussi le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Église, pouvoir cependant qui ne peut s'exercer qu'avec le consentement du Pontife romain " (LG 22 ; cf. CIC, can. 336).

884 " Le Collège des Évêques exerce le pouvoir sur l'Église tout entière de manière solennelle dans le Concile Œcuménique " (CIC, can. 337, §1). " Il n'y a pas de Concile Œcuménique s'il n'est comme tel confirmé ou tout au moins accepté par le successeur de Pierre " (LG 22).

885 " Par sa composition multiple, ce collège exprime la variété et l'universalité du Peuple de Dieu ; il exprime, par son rassemblement sous un seul chef, l'unité du troupeau du Christ " (LG 22).

886 " Les évêques sont, chacun pour sa part, principe et fondement de l'unité dans leurs Églises particulières " (LG 23). Comme tels ils " exercent leur autorité pastorale sur la portion du Peuple de Dieu qui leur a été confiée " (LG 23), assistés des prêtres et des diacres. Mais, comme membres du collège épiscopal chacun d'entre eux a part à la sollicitude pour toutes les Églises (cf. CD 3), qu'ils exercent d'abord " en gouvernant bien leur propre Église comme une portion de l'Église universelle ", contribuant ainsi " au bien de tout le Corps mystique qui est aussi le Corps des Églises " (LG 23). Cette sollicitude s'étendra particulièrement aux pauvres (cf. Ga 2, 10), aux persécutés pour la foi, ainsi qu'aux missionnaires qui œuvrent sur toute la terre.

887 Les Églises particulières voisines et de culture homogène forment des provinces ecclésiastiques ou des ensembles plus vastes appelés patriarchats ou régions (cf. Canon des Apôtres 34). Les évêques de ces ensembles peuvent se réunir en synodes ou en conciles provinciaux. " De même, les Conférences épiscopales peuvent, aujourd'hui, contribuer de façon multiple et féconde à ce que l'esprit collégial se réalise concrètement " (LG 23).

La charge d'enseigner

888 Les évêques, avec les prêtres, leurs coopérateurs, " ont pour première tâche d'annoncer l'Évangile de Dieu à tous les hommes " (PO 4), selon l'ordre du Seigneur (cf. Mc 16, 15). Ils sont " les hérauts de la foi, qui amènent au Christ de nouveaux disciples, les docteurs authentiques " de la foi apostolique, " pourvus de l'autorité du Christ " (LG 25).

889 Pour maintenir l'Église dans la pureté de la foi transmise par les apôtres, le Christ a voulu conférer à son Église une participation à sa propre infailibilité, Lui qui est la Vérité. Par le " sens surnaturel de la foi ", le Peuple de Dieu " s'attache indéfectiblement à la foi ", sous la conduite du Magistère vivant de l'Église (cf. LG 12 ; DV 10).

890 La mission du Magistère est liée au caractère définitif de l'alliance instaurée par Dieu dans le Christ avec son Peuple ; il doit le protéger des déviations et des défaillances, et lui garantir la possibilité objective de professer sans erreur la foi authentique. La charge pastorale du Magistère est ainsi ordonnée à veiller à ce que le Peuple de Dieu demeure dans la vérité qui libère. Pour accomplir ce service, le Christ a doté les pasteurs du charisme d'infailibilité en matière de foi et de mœurs. L'exercice de ce charisme peut revêtir plusieurs modalités :

891 " De cette infaillibilité, le Pontife romain, chef du collège des évêques, jouit du fait même de sa charge quand, en tant que pasteur et docteur suprême de tous les fidèles, et chargé de confirmer ses frères dans la foi, il proclame, par un acte définitif, un point de doctrine touchant la foi et les mœurs (...). L'infaillibilité promise à l'Église réside aussi dans le corps des évêques quand il exerce son Magistère suprême en union avec le successeur de Pierre ", surtout dans un Concile Œcuménique (LG 25 ; cf. Vatican I : DS 3074). Lorsque par son Magistère suprême, l'Église propose quelque chose " à croire comme étant révélé par Dieu " (DV 10) et comme enseignement du Christ, " il faut adhérer dans l'obéissance de la foi à de telles définitions " (LG 25). Cette infaillibilité s'étend aussi loin que le dépôt lui-même de la Révélation divine (cf. LG 25).

892 L'assistance divine est encore donnée aux successeurs des apôtres, enseignant en communion avec le successeur de Pierre, et, d'une manière particulière, à l'évêque de Rome, Pasteur de toute l'Église, lorsque, sans arriver à une définition infaillible et sans se prononcer d'une " manière définitive ", ils proposent dans l'exercice du Magistère ordinaire un enseignement qui conduit à une meilleure intelligence de la Révélation en matière de foi et de mœurs. A cet enseignement ordinaire les fidèles doivent " donner l'assentiment religieux de leur esprit " (LG 25) qui, s'il se distingue de l'assentiment de la foi, le prolonge cependant.

La charge de sanctifier

893 L'évêque porte aussi " la responsabilité de dispenser la grâce du suprême sacerdoce " (LG 26), en particulier dans l'Eucharistie qu'il offre lui-même ou dont il assure l'oblation par les prêtres, ses coopérateurs. Car l'Eucharistie est le centre de la vie de l'Église particulière. L'évêque et les prêtres sanctifient l'Église par leur prière et leur travail, par le ministère de la parole et des sacrements. Ils la sanctifient par leur exemple, " non pas en faisant les seigneurs à l'égard de ceux qui vous sont échus en partage, mais en devenant les modèles du troupeau " (1 P 5, 3). C'est ainsi " qu'ils parviennent, avec le troupeau qui leur est confié, à la vie éternelle " (LG 26).

La charge de régir

894 " Les évêques dirigent leurs Églises particulières comme vicaires et légats du Christ par leurs conseils, leurs encouragements, leurs exemples, mais aussi par leur autorité et par l'exercice de leur pouvoir sacré " (LG 27), qu'ils doivent cependant exercer pour édifier, dans l'esprit de service qui est celui de leur Maître (cf. Lc 22, 26-27).

895 " Ce pouvoir qu'ils exercent personnellement au nom du Christ est un pouvoir propre, ordinaire et immédiat : il est soumis cependant dans son exercice à la régulation dernière de l'autorité suprême de l'Église " (LG 27). Mais on ne doit pas considérer les évêques comme des vicaires du Pape dont l'autorité ordinaire et immédiate sur toute l'Église n'annule pas, mais au contraire confirme et défend la leur. Celle-ci doit s'exercer en communion avec toute l'Église sous la conduite du Pape.

896 Le Bon Pasteur sera le modèle et la " forme " de la charge pastorale de l'évêque. Conscient de ses faiblesses, " l'évêque peut se montrer indulgent envers

les ignorants et les égarés. Qu'il ne répugne pas à écouter ceux qui dépendent de lui, les entourant comme de vrais fils (...). Quant aux fidèles, ils doivent s'attacher à leur évêque comme l'Église à Jésus-Christ et comme Jésus-Christ à son Père " (LG 27) :

Suivez tous l'évêque, comme Jésus-Christ [suit] son Père, et le presbytérium comme les apôtres ; quant aux diacres, respectez-les comme la loi de Dieu. Que personne ne fasse en dehors de l'évêque rien de ce qui regarde l'Église (S. Ignace d'Antioche, Smyrn. 8, 1).

II. Les fidèles laïcs

897 " Sous le nom de laïcs, on entend ici l'ensemble des chrétiens excepté les membres de l'ordre sacré et de l'état religieux reconnu par l'Église, c'est-à-dire les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au Peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien " (LG 31).

La vocation des laïcs

898 " La vocation propre des laïcs consiste à chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu (...). C'est à eux qu'il revient, d'une manière particulière, d'éclairer et d'orienter toutes les réalités temporelles auxquelles ils sont étroitement unis, de telle sorte qu'elles se fassent et prospèrent constamment selon le Christ et soient à la louange du Créateur et Rédempteur " (LG 31).

899 L'initiative des chrétiens laïcs est particulièrement nécessaire lorsqu'il s'agit de découvrir, d'inventer des moyens pour imprégner les réalités sociales, politiques, économiques, les exigences de la doctrine et de la vie chrétiennes. Cette initiative est un élément normal de la vie de l'Église :

Les fidèles laïcs se trouvent sur la ligne la plus avancée de la vie de l'Église ; par eux, l'Église est le principe vital de la société. C'est pourquoi eux surtout doivent avoir une conscience toujours plus claire, non seulement d'appartenir à l'Église, mais d'être l'Église, c'est-à-dire la communauté des fidèles sur la terre sous la conduite du Chef commun, le Pape, et des Évêques en communion avec lui. Ils sont l'Église (Pie XII, discours 20 février 1946 : cité par Jean-Paul II, CL 9).

900 Parce que, comme tous les fidèles, ils sont chargés par Dieu de l'apostolat en vertu du baptême et de la confirmation, les laïcs sont tenus par l'obligation et jouissent du droit, individuellement ou groupés en associations, de travailler à ce que le message divin du salut soit connu et reçu par tous les hommes et par toute la terre ; cette obligation est encore plus pressante lorsque ce n'est que par eux que les hommes peuvent entendre l'Évangile et connaître le Christ. Dans les communautés ecclésiales, leur action est si nécessaire que, sans elle, l'apostolat des pasteurs ne peut, la plupart du temps, obtenir son plein effet (cf. LG 33)..

La participation des laïcs à la charge sacerdotale du Christ

901 " Les laïcs, en vertu de leur consécration au Christ et de l'onction de l'Esprit Saint, reçoivent la vocation admirable et les moyens qui permettent à l'Esprit de produire en eux des fruits toujours plus abondants. En effet, toutes leurs activités, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leurs labeurs quotidiens, leurs détente d'esprit et de corps, s'ils sont vécus dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient 'offrande spirituelle, agréable à Dieu par Jésus-Christ' (1 P 2, 5) ; et dans la célébration eucharistique, ces offrandes rejoignent l'oblation du Corps du Seigneur pour être offertes en toute piété au Père. C'est ainsi que les laïcs consacrent à Dieu le monde lui-même, rendant partout à Dieu dans la sainteté de leur vie un culte d'adoration " (LG 34 ; cf. LG 10).

902 De façon particulière, les parents participent de la charge de sanctification " lorsqu'ils mènent une vie conjugale selon l'esprit chrétien et procurent à leurs enfants une éducation chrétienne " (CIC, can. 835, § 4).

903 Les laïcs, s'ils ont les qualités requises, peuvent être admis de manière stable aux ministères de lecteurs et d'acolyte (cf. CIC, can. 230, § 1). " Là où le besoin de l'Église le demande par défaut de ministres, les laïcs peuvent aussi, même s'ils ne sont ni lecteurs ni acolytes, suppléer à certaines de leurs fonctions, à savoir exercer le ministère de la parole, présider les prières liturgiques, conférer le baptême et distribuer la sainte communion, selon les dispositions du droit " (CIC, can. 230, § 3).

Leur participation à la charge prophétique du Christ

904 " Le Christ (...) accomplit sa fonction prophétique non seulement par la hiérarchie (...) mais aussi par les laïcs dont il fait pour cela des témoins en les pourvoyant du sens de la foi et de la grâce de la parole " (LG 35) :

Enseigner quelqu'un pour l'amener à la foi est la tâche de chaque prédicateur et même de chaque croyant (S. Thomas d'A., s. th. 3 71, 4, ad 3).

905 Leur mission prophétique, les laïcs l'accomplissent aussi par l'évangélisation, " c'est-à-dire l'annonce du Christ faite par le témoignage de la vie et par la parole ". Chez les laïcs, " cette action évangélisatrice (...) prend un caractère spécifique et une particulière efficacité du fait qu'elle s'accomplit dans les conditions communes du siècle " (LG 35) :

Cet apostolat ne consiste pas dans le seul témoignage de la vie : le véritable apôtre cherche les occasions d'annoncer le Christ par la parole, soit aux incroyants (...), soit aux fidèles (AA 6 ; cf. AG 15).

906 Ceux d'entre les fidèles laïcs qui en sont capables et qui s'y forment peuvent aussi prêter leur concours à la formation catéchétique (cf. CIC, can. 774 ; 776 ; 780), à l'enseignement des sciences sacrées (cf. CIC, can. 229), aux moyens de communication sociale (cf. CIC, can. 823, § 1).

907 " Selon le devoir, la compétence et le prestige dont ils jouissent, ils ont le droit et même parfois le devoir de donner aux Pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de la faire connaître aux autres fidèles, restant sauves l'intégrité de la foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs, et tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes " (CIC, can. 212, § 3).

Leur participation à la charge royale du Christ

908 Par son obéissance jusqu'à la mort (cf. Ph 2, 8-9), le Christ a communiqué à ses disciples le don de la liberté royale, " pour qu'ils arrachent au péché son empire en eux-mêmes par leur abnégation et la sainteté de leur vie " (LG 36) :

Celui qui soumet son propre corps et régit son âme, sans se laisser submerger par les passions est son propre maître : il peut être appelé roi parce qu'il est capable de régir sa propre personne ; il est libre et indépendant et ne se laisse captiver par un esclavage coupable (S. Ambroise, Psal. 118, 14, 30 : PL 15, 1403A).

909 " Que les laïcs, en outre, unissant leurs forces, apportent aux institutions et aux conditions de vie dans le monde, quand elles provoquent au péché, les assainissements convenables, pour qu'elles deviennent toutes conformes aux règles de la justice et favorisent l'exercice de la vertu au lieu d'y faire obstacle. En agissant ainsi ils imprègnent de valeur morale la culture et les œuvres humaines " (LG 36).

910 " Les laïcs peuvent aussi se sentir appelés ou être appelés à collaborer avec les pasteurs au service de la communauté ecclésiale, pour la croissance et la vie de celle-ci, exerçant des ministères très diversifiés, selon la grâce et les charismes que le Seigneur voudra bien déposer en eux " (EN 73).

911 Dans l'Église, " les fidèles laïcs peuvent coopérer selon le droit à l'exercice du pouvoir de gouvernement " (CIC, can. 129, § 2). Ainsi de leur présence dans les Conseils particuliers (can. 443, § 4), les Synodes diocésains (can. 463, §§ 1. 2), les Conseils pastoraux (can. 511 ; 536) ; dans l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse (can. 517, § 2) ; la collaboration aux Conseils des affaires économiques (can. 492, § 1 ; 536) ; la participation aux tribunaux ecclésiastiques (can. 1421, § 2), etc.

912 Les fidèles doivent " distinguer avec soin entre les droits et devoirs qui leur incombent en tant que membres de l'Église et ceux qui leur reviennent comme membres de la société humaine. Qu'ils s'efforcent d'accorder harmonieusement les uns et les autres entre eux, se souvenant que la conscience chrétienne doit être leur guide en tous domaines temporels, car aucune activité humaine, fut-elle d'ordre temporel, ne peut être soustraite à l'empire de Dieu " (LG 36).

913 " Ainsi tout laïc, en vertu des dons qui lui ont été faits, constitue un témoin et en même temps un instrument vivant de la mission de l'Église elle-même 'à la mesure du don du Christ' (Ep 4, 7) " (LG 33).

III. La vie consacrée

914 " L'état de vie constitué par la profession des conseils évangéliques, s'il ne concerne pas la structure hiérarchique de l'Église, appartient cependant sans conteste à sa vie et à sa sainteté " (LG 44).

Conseils évangéliques, vie consacrée

915 Les conseils évangéliques sont, dans leur multiplicité, proposés à tout disciple du Christ. La perfection de la charité à laquelle tous les fidèles sont appelés comporte pour ceux qui assument librement l'appel à la vie consacrée, l'obligation de pratiquer la chasteté dans le célibat pour le Royaume, la pauvreté et l'obéissance. C'est la *profession* de ces conseils dans un état de vie stable reconnu par l'Église, qui caractérise la " vie consacrée " à Dieu (cf. LG 42-43 ; PC 1).

916 L'état de la vie consacrée apparaît dès lors comme l'une des manières de connaître une consécration " plus intime ", qui s'enracine dans le Baptême et dédie totalement à Dieu (cf. PC 5). Dans la vie consacrée, les fidèles du Christ se proposent, sous la motion de l'Esprit Saint, de suivre le Christ de plus près, de se donner à Dieu aimé par-dessus tout et, poursuivant la perfection de la charité au service du Royaume, de signifier et d'annoncer dans l'Église la gloire du monde à venir (cf. CIC, can. 573).

Un grand arbre, de multiples rameaux

917 " Comme un arbre qui se ramifie de façons admirables et multiples dans le champ du Seigneur, à partir d'un germe semé par Dieu, ainsi se développèrent des formes variées de vie solitaire ou commune, des familles diverses dont le capital spirituel profite à la fois aux membres de ces familles et au bien de tout le Corps du Christ " (LG 43).

918 " Dès les origines de l'Église, il y eut des hommes et des femmes qui voulurent, par la pratique des conseils évangéliques, suivre plus librement le Christ et l'imiter plus fidèlement et qui, chacun à sa manière, menèrent une vie consacrée à Dieu. Beaucoup parmi eux, sous l'impulsion du Saint-Esprit, vécurent dans la solitude, ou bien fondèrent des familles religieuses que l'Église accueillit volontiers et approuva de son autorité " (PC 1).

919 Les évêques s'efforceront toujours de discerner les nouveaux dons de vie consacrée confiés par l'Esprit Saint à son Église ; l'approbation de nouvelles formes de vie consacrée est réservée au Siège Apostolique (cf. CIC, can. 605).

La vie érémitique

920 Sans toujours professer publiquement les trois conseils évangéliques, les ermites, " dans un retrait plus strict du monde, dans le silence de solitude, dans la prière assidue et la pénitence, vouent leur vie à la louange de Dieu et au salut du monde " (CIC, can. 603, § 1).

921 Ils montrent à chacun cet aspect intérieur du mystère de l'Église qu'est l'intimité personnelle avec le Christ. Cachée aux yeux des hommes, la vie de l'ermite est prédication silencieuse de Celui auquel il a livré sa vie, parce qu'il est tout pour lui. C'est là un appel particulier à trouver au désert, dans le combat spirituel même, la gloire du Crucifié.

Les vierges et les veuves consacrées

922 Dès les temps apostoliques, des vierges (cf. 1 Co 7, 34-36) et des veuves chrétiennes (cf. Jean-Paul II, exh. ap. *Vita Consecrata*, 7), appelées par le Seigneur à s'attacher à Lui sans partage dans une plus grande liberté de cœur, de corps et d'esprit, ont pris la décision, approuvée par l'Église, de vivre, respectivement, dans l'état de la virginité ou de la chasteté perpétuelle " à cause du Royaume des cieux " (Mt 19, 12).

923 " Exprimant le propos sacré de suivre le Christ de plus près, [des vierges] sont consacrées à Dieu par l'évêque diocésain selon le rite liturgique approuvé, sont épousées mystiquement par le Christ Fils de Dieu et sont vouées au service de

l'Église " (CIC, can. 604, § 1). Par ce rite solennel (*Consecratio virginum*), " la vierge est constituée personne consacrée, " signe transcendant de l'amour de l'Église envers le Christ, image eschatologique de cette Épouse du Ciel et de la vie future " (OCV prænotanda 1).

924 " Proche des autres formes de vie consacrée " (CIC, can. 604, § 1), l'ordre des vierges établit la femme vivant dans le monde (ou la moniale) dans la prière, la pénitence, le service de ses frères et le travail apostolique, selon l'état et les charismes respectifs offerts à chacune (OCV prænotanda 2). Les vierges consacrées peuvent s'associer pour garder plus fidèlement leur propos (cf. CIC, can. 604, § 2).

La vie religieuse

925 Née en Orient dans les premiers siècles du christianisme (cf. UR 15) et vécue dans les instituts canoniquement érigés par l'Église (cf. CIC, can. 573), la vie religieuse se distingue des autres formes de la vie consacrée par l'aspect cultuel, la profession publique des conseils évangéliques, la vie fraternelle menée en commun, le témoignage rendu à l'union du Christ et de l'Église (cf. CIC, can. 607).

926 La vie religieuse relève du mystère de l'Église. Elle est un don que l'Église reçoit de son Seigneur et qu'elle offre comme un état de vie stable au fidèle appelé par Dieu dans la profession des conseils. Ainsi l'Église peut-elle à la fois manifester le Christ et se reconnaître Épouse du Sauveur. La vie religieuse est invitée à signifier, sous ses formes variées, la charité même de Dieu, dans le langage de notre temps.

927 Tous les religieux, exempts ou non (cf. CIC, can. 591), prennent place parmi les coopérateurs de l'évêque diocésain dans sa charge pastorale (cf. CD 33-35). L'implantation et l'expansion missionnaire de l'Église requièrent la présence de la vie religieuse sous toutes ses formes dès les débuts de l'évangélisation (cf. AG 18 ; 40). " L'histoire atteste les grands mérites des familles religieuses dans la propagation de la foi et dans la formation de nouvelles Églises, depuis les antiques Institutions monastiques et les Ordres médiévaux jusqu'aux Congrégations modernes " (Jean-Paul II, RM 69).

Les instituts séculiers

928 " L'institut séculier est un institut de vie consacrée où les fidèles vivant dans le monde tendent à la perfection de la charité et s'efforcent de contribuer surtout de l'intérieur à la sanctification du monde " (CIC, can. 710).

929 Par une " vie parfaitement et entièrement consacrée à [cette] sanctification " (Pie XII, const. ap. " Provida Mater "), les membres de ces instituts participent à la tâche d'évangélisation de l'Église, " dans le monde et à partir du monde ", où leur présence agit " à la manière d'un ferment " (PC 11). Leur témoignage de vie chrétienne vise à ordonner selon Dieu les réalités temporelles et pénétrer le monde de la force de l'Évangile. Ils assument par des liens sacrés les conseils évangéliques et gardent entre eux la communion et la fraternité propres à leur mode de vie séculier (cf. CIC, can. 713).

Les sociétés de vie apostolique

930 Au côté des formes diverses de vie consacrée " prennent place les sociétés de vie apostolique dont les membres, sans les vœux religieux, poursuivent la fin apostolique propre de leur société et, menant la vie fraternelle en commun, tendent, selon leur mode de vie propre, à la perfection de la charité par l'observation des constitutions. Il y a parmi elles des sociétés dont les membres assument les conseils évangéliques ", selon leurs constitutions (CIC, can. 731, §§ 1. 2).

Consécration et mission : annoncer le Roi qui vient

931 Livré à Dieu suprêmement aimé, celui que le Baptême avait déjà voué à Lui se trouve ainsi consacré plus intimement au service divin et dédié au bien de l'Église. Par l'état de consécration à Dieu, l'Église manifeste le Christ et montre comment l'Esprit Saint agit en elle de façon admirable. Ceux qui professent les conseils évangéliques ont donc d'abord pour mission de vivre leur consécration. Mais puisqu'ils se vouent au service de l'Église en vertu même de leur consécration, ils sont tenus par obligation de travailler de manière spéciale à l'œuvre missionnaire, selon le mode propre à leur Institut " (CIC, can. 783 ; cf. RM 69).

932 Dans l'Église qui est comme le sacrement, c'est-à-dire le signe et l'instrument de la vie de Dieu, la vie consacrée apparaît comme un signe particulier du mystère de la Rédemption. Suivre et imiter le Christ " de plus près ", manifester " plus clairement " son anéantissement, c'est se trouver " plus profondément " présent, dans le cœur du Christ, à ses contemporains. Car ceux qui sont dans cette voie " plus étroite " stimulent leurs frères par leur exemple, ils rendent ce témoignage éclatant " que le monde ne peut être transfiguré et offert à Dieu sans l'esprit des béatitudes " (LG 31).

933 Que ce témoignage soit public, comme dans l'état religieux, ou plus discret, ou même secret, la venue du Christ demeure pour tous les consacrés l'origine et l'orient de leur vie :

Comme le Peuple de Dieu n'a pas ici-bas de cité permanente, [cet état] (...) manifeste pour tous les croyants la présence, déjà dans ce siècle, des biens célestes ; il témoigne de la vie nouvelle et éternelle acquise par la Rédemption du Christ, il annonce la résurrection future et la gloire céleste (LG 44).

En bref

934 *" D'institution divine, il y a dans l'Église parmi les fidèles des ministres sacrés, qui en droit sont aussi appelés clercs ; quant aux autres, ils sont nommés laïcs ". Il y a enfin des fidèles qui appartiennent à l'une et l'autre catégorie et qui, par la profession des conseils évangéliques, se sont consacrés à Dieu et servent ainsi la mission de l'Église (CIC, can. 207, § 1. 2).*

935 *Pour annoncer la foi et pour implanter son Règne, le Christ envoie ses apôtres et leurs successeurs. Il leur donne part à sa mission. De lui ils reçoivent le pouvoir d'agir en sa personne.*

936 *Le Seigneur a fait de S. Pierre le fondement visible de son Église. Il lui en a remis les clefs. L'évêque de l'Église de Rome,*

successeur de S. Pierre, est " le chef du Collège des Évêques, Vicaire du Christ et Pasteur de l'Église toute entière sur cette terre " (CIC, can. 331).

937 Le Pape " jouit, par institution divine, du pouvoir suprême, plénier, immédiat, universel pour la charge des âmes " (CD 2).

938 Les évêques, établis par l'Esprit Saint, succèdent aux apôtres. Ils sont, " chacun pour sa part, principe visible et fondement de l'unité dans leurs Églises particulières " (LG 23).

939 Aidés des prêtres, leurs coopérateurs, et des diacres, les évêques ont la charge d'enseigner authentiquement la foi, de célébrer le culte divin, surtout l'Eucharistie, et de diriger leur Église en vrais pasteurs. A leur charge appartient aussi le souci de toutes les Églises, avec et sous le Pape.

940 " Le propre de l'état des laïcs étant de mener leur vie au milieu du monde et des affaires profanes, ils sont appelés par Dieu à exercer leur apostolat dans le monde à la manière d'un ferment, grâce à la vigueur de leur esprit chrétien " (AA 2).

941 Les laïcs participent au sacerdoce du Christ : de plus en plus unis à Lui, ils déploient la grâce du Baptême et de la Confirmation dans toutes les dimensions de la vie personnelle, familiale, sociale et ecclésiale, et réalisent ainsi l'appel à la sainteté adressé à tous les baptisés.

942 Grâce à leur mission prophétique les laïcs " sont aussi appelés à être, en toute circonstance et au cœur même de la communauté humaine, les témoins du Christ " (GS 43, § 4).

943 Grâce à leur mission royale, les laïcs ont le pouvoir d'arracher au péché son empire en eux-mêmes et dans le monde par leur abnégation et la sainteté de leur vie (cf. LG 36).

944 La vie consacrée à Dieu se caractérise par la profession publique des conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance dans un état de vie stable reconnu par l'Église.

945 Livré à Dieu suprêmement aimé, celui que le Baptême avait déjà destiné à Lui se trouve, dans l'état de vie consacrée, voué plus intimement au service divin et dédié au bien de toute l'Église.